

Les universités doivent privilégier l'enseignement plutôt que la recherche

Isabelle Paré

La Commission Smith ne voit pas l'avantage d'un transfert de compétence vers Ottawa

LES UNIVERSITÉS canadiennes n'auraient rien à gagner à ce qu'Ottawa exerce un contrôle accru dans l'enseignement supérieur, dont la compétence a tout avantage à rester entre les mains des provinces.

Tel est le constat posé hier par la Commission d'enquête sur l'enseignement universitaire au Canada, chargée en août 1990 par l'Association des universités et collèges du

Canada de faire rapport sur la façon dont les universités du pays s'acquittent de leur mission d'enseignement.

Pilotée par M. Stuart Smith, l'expert du Conseil des sciences du Canada, la Commission rendait public hier à Ottawa un rapport comprenant 60 recommandations dont une mise en garde sévère face aux

institutions qui négligent leur mission d'enseignement au profit de la recherche.

Mais d'emblée, la Commission s'en prend aux prétentions venues de l'Ouest du pays réclamant que l'enseignement supérieur soit confié au fédéral. En plus de dénigrer les supposés avantages d'un tel transfert, le

rapport note que dans le climat actuel de la confédération canadienne, une telle proposition apparaît tout à fait « inappropriée ».

« Je suis complètement contre un plus grand contrôle du fédéral sur les universités. Je crois que le niveau de contribution d'Ottawa dans l'enseignement supérieur doit être main-

tenu mais que le contrôle doit rester aux provinces » a renchéri hier M. Smith.

Compte tenu des liens existants entre les systèmes d'enseignement secondaire et postsecondaire, « il existe des avantages évidents à ce que les universités demeurent de compétence provinciale », souligne

le rapport.

Tout au plus, défend M. Smith, la part versée par Ottawa au financement des universités, qui s'amincit d'année en année, devrait être ramenée à ce qu'elle était au début des années 80.

La Commission s'inquiète aussi vivement du dérapage sérieux que connaît l'enseignement au profit de la recherche dans la plupart des grandes universités du pays. Le rapport parle ni plus ni moins de la « vi-

Voir page A-4: Universités

SOCIÉTÉ



PHOTO JACQUES NADEAU

Les bornes floues du royaume de l'enfant-roi

Les nouveaux parents sont coincés avec la notion de discipline. Le nouvel enfant est roi et les bornes de son royaume sont floues. Paul Cauchon a rencontré la psychologue Danielle Laporte.

Page B-1

UNE POLITIQUE DE LA CULTURE

Y a-t-il un Malraux dans la salle ?

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

DÉSÉPOIR, cynisme et néant, tel est le triste sort réservé aux artistes québécois, estime le dramaturge René-Daniel Dubois, qui est venu en commission parlementaire, hier, étaler sur un ton agressif une vision d'apocalypse frappant le Québec tout entier.

M. Dubois parlait au nom du Centre des auteurs dramatiques et de l'Association québécoise des auteurs dramatiques. Il n'a eu peur ni des mots, ni des images fortes : « Le Québec est en train de se suicider », a-t-il déclaré. Le rapport Arpin n'est qu'une « bible pour adorateurs du néant » à ses yeux, et tout ce que veut la commission parlementaire sur la culture c'est « mettre la culture au pas ». « Cette commission est celle qui va officialiser notre marche vers le suicide. Le document qui sortira de vos travaux, a-t-il lancé aux membres de la commission, sera l'équivalent de la lettre que l'on laisse sur sa table de chevet au moment de s'ouvrir les veines. »

« Le Québec a fait la Révolution tranquille », peut-on lire dans le mémoire déposé hier. « Puis, il a décidé de disparaître tranquillement. Nous venons vous dire que vous avez sur les bras une « guerre civile tranquille », une guerre qui est déjà commencée. »

Les artistes et d'autres personnes, se retrouvant dans une situation sans issue, seraient en train, précisait-il plus tard en entrevue, de « mettre des grains de poussière dans les rouages du système ».

On ne sera pas surpris d'apprendre que M. Dubois croit d'avance inutile et absurde, dans ce contexte, la préparation d'une politique culturelle, attendue depuis 30 ans, qui arrivera de toute façon trop tard, et qui ne pourra être autre chose qu'une « mégalite d'épicerie ».

« Ce que vous représentez nous glace d'effroi », a-t-il lancé aux membres de la commission, expliquant que le mensonge des politiciens était le plus grand problème avec lequel les artistes devaient composer. « L'atmosphère qui règne dehors, c'est un désespoir total. Les gens dans mon milieu n'y croient plus, ne croient plus aux promesses, a-t-il ajouté. Ce qui manque au Québec, c'est un André Malraux à l'intérieur du gouvernement », a fait valoir M. Dubois.

« Ça n'existe pas au gouvernement et c'est ça qu'on trouve inquiétant. Il faudrait, selon lui, « quelqu'un qui se préoccupe des arts, quelqu'un qui va comprendre de quoi on parle quand on l'engueule, sans qu'on soit obligé de parler la langue d'un autre. »

Le bouillant dramaturge a refusé de présenter ce qu'il a appelé « une liste d'épicerie », prétextant que c'était le rôle du gouvernement « de prendre ses responsabilités ».

D'autres organismes ont défilé par la suite devant la commission, sur un autre registre, dont la Société de développement des périodiques culturels, qui juge « particulièrement alarmante » l'absence quasi totale de mention de la littérature dans le rapport Arpin sur la politique culturelle. « Le peu de considération pour la production d'imprimés se décèle malheureusement fortement dans le rapport Arpin », dit le mémoire de l'organisme, qui regroupe une cinquantaine d'éditeurs de périodiques. La Sodep a formulé plusieurs recommandations dont une plus grande

Voir page A-4: Malraux

Des extraits des mémoires de Bell Canada et de la SODEP : page B-2

Haiti souffre déjà de l'embargo

d'après AFP, Reuter et AP

Alors que le président provisoire Me Joseph Nérette a commencé ses consultations pour former un nouveau gouvernement, les Haïtiens commencent à ressentir hier les premiers effets de l'embargo commercial décrété par l'OEA (Organisation des États américains).

L'embargo est considéré comme « très préoccupant » dans les milieux politiques et économiques de la capitale. Les parlementaires ont pensé jusqu'au dernier moment que l'ordre et le calme dans lesquels s'était déroulée la cérémonie d'investiture, en présence du général Raoul Cédras, chef de l'armée, influenceraient favorablement les autorités internationales et éviteraient des « mesures excessives » envers leur pays.

Mais il n'en sera rien car l'embargo pourrait prendre encore plus d'ampleur à la suite du débat qui doit se tenir demain aux Nations unies sur la situation en Haïti.

Les ambassadeurs du Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) à l'ONU, se sont réunis hier pour préparer la rédaction d'un projet de résolution condamnant le récent coup d'État et exigeant la restauration de la démocratie. Le texte de la résolution « recommande » aux pays membres de l'ONU, ainsi qu'aux organisations internationales d'appuyer les actions de l'OEA afin que se réalise « la suspension de toute assistance technique, économique et militaire » à Haïti, à l'exception de l'aide humanitaire.

Dès hier sur les marchés de Port-au-Prince, les prix étaient à la hausse. « Presque tout ce que nous mangeons provient de l'étranger. Tout a déjà commencé à augmenter », a déclaré une femme qui vendait du riz, des haricots, du maïs et de l'huile.

Bien que l'approvisionnement en essence commence à se raréfier, voitures, motocyclettes et camions ont de nouveau envahi les rues de la capitale, désertée par les militaires qui y patrouillaient depuis le coup d'État.

De plus, les États-Unis ont annoncé de nouvelles sanctions, dont ils n'ont pas précisé la nature. Un res-

Voir page A-4: Haïti

YUGOSLAVIE : DE CESSEZ-LE-FEU EN CESSEZ-LE-FEU

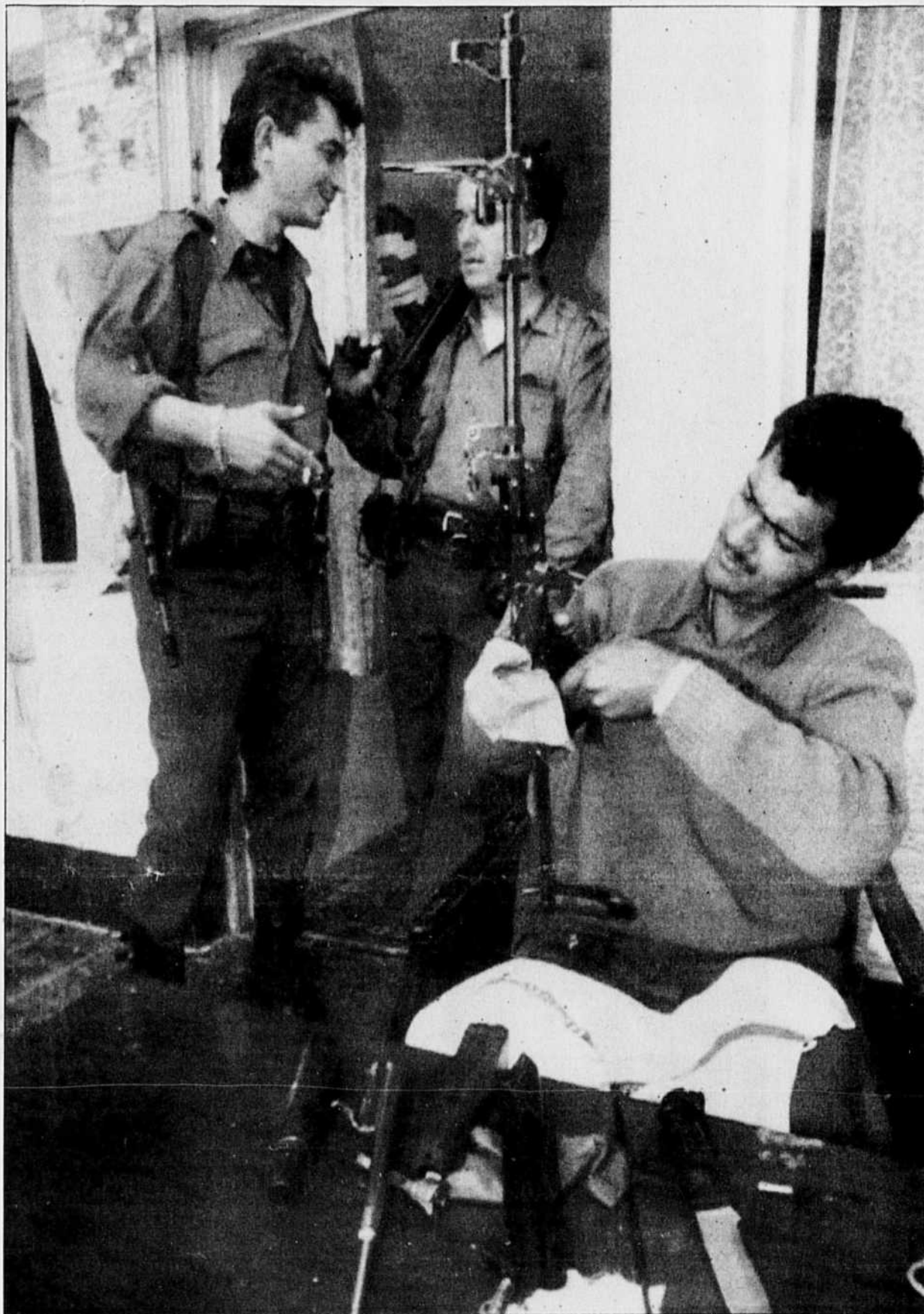


PHOTO AP

La trêve tient bon en Yougoslavie. L'éclatement du pays semble toutefois chose faite. Les parties en conflit en Croatie ont passé la journée d'hier à consolider le cessez-le-feu général signé la veille, relançant les espoirs d'une accalmie durable. À Trpinja, petit village en Croatie, des soldats de l'armée fédérale astiquent leurs armes en savourant la trêve. Voir autres informations, page A-7

La société distincte vivement prise à partie

Des étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard se vident le coeur

Chantal Hébert

envoyée spéciale

CHARLOTTETOWN — Malgré ses récents remaniements, le projet de reconnaître le caractère distinct de la société québécoise continue de soulever des réactions viscérales à l'extérieur du Québec.

Dès sa première sortie à l'extérieur de la capitale fédérale, le comité Castonguay-Dobbie sur le renouvellement du Canada a pu le constater.

Premier témoin à s'y présenter, en matinée hier, le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard Joe Ghiz, un chaud partisan du concept, avait prévenu le groupe de députés et sénateurs que : « La société distincte est

une affaire de coeur. Parfois, des gens raisonnables peuvent cesser de l'être sur un sujet émotif. »

Ses paroles résonnaient encore aux oreilles du comité quand, en après-midi, des politiciens des trois partis se sont heurtés avec fracas à un mur d'hostilités relativement à la deuxième tentative d'enclasher dans la constitution la clause la plus controversée du défunt accord du lac Meech.

En tournée à l'école secondaire Charlottetown Rural, le plus central des onze établissements scolaires visités hier par des membres du comité, trois députés et sénateurs ont en effet eu droit à une avalanche de commentaires incendiaires sur la notion d'un Québec distinct. Pour l'oc-

casion, 140 finissants du cycle secondaire en économie, histoire et sciences politiques, s'étaient déplacés.

« Je crois que c'est dégoûtant », leur a ainsi lancé une étudiante selon qui le Canada empiéterait sur les droits de tous les autres groupes culturels en reconnaissant que le Québec est distinct. « Pourquoi les francophones auraient-ils plus de droits que les Mexicains ou les Italiens ? » a soutenu dans la même veine un de ses camarades.

Un troisième a avancé que si on avait reconnu au Québec le droit à un système juridique différent lors de la Conquête, c'était pour pacifier les francophones majoritaires à l'époque en attendant d'implanter plus d'anglophones au pays.

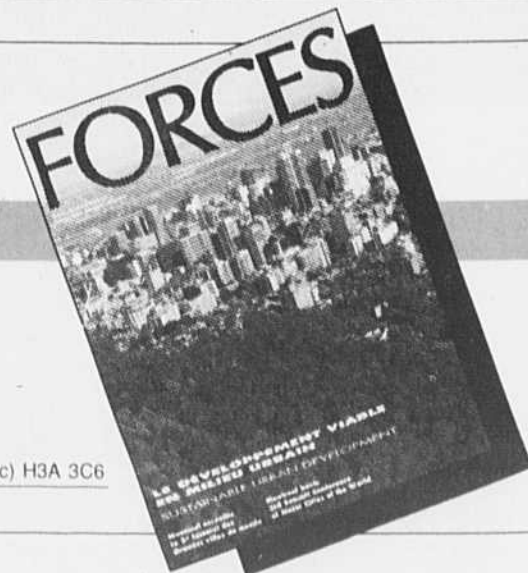
« Regardez les Ukrainiens dans l'Ouest, ils ont toujours leur culture.

Ils font des festivals tous les étés et il n'y a rien à leur sujet dans la constitution », a fait valoir un autre étudiant.

S'il s'est trouvé quelques rares voix parmi les 140 jeunes de 16 et 17 ans pour défendre le concept de société distincte, pour l'essentiel, la tâche a échu aux trois politiciens fédéraux. Et l'opération leur a donné du fil à retordre. Le député libéral montréalais Warren Allmand s'est ainsi retrouvé à expliquer à ceux qui dénonçaient féroce la loi 178 sur l'affichage comme un résultat typique de la société distincte, que plusieurs provinces du reste du Canada n'avaient pas de leçons de tolérance à donner au Québec. « L'Ontario a même fermé les écoles françaises au

Voir page A-4: Société distincte

FORCES



À l'occasion du 3^e Sommet des Grandes villes du monde / FORCES numéro 95 - Automne 91

Le développement viable en milieu urbain

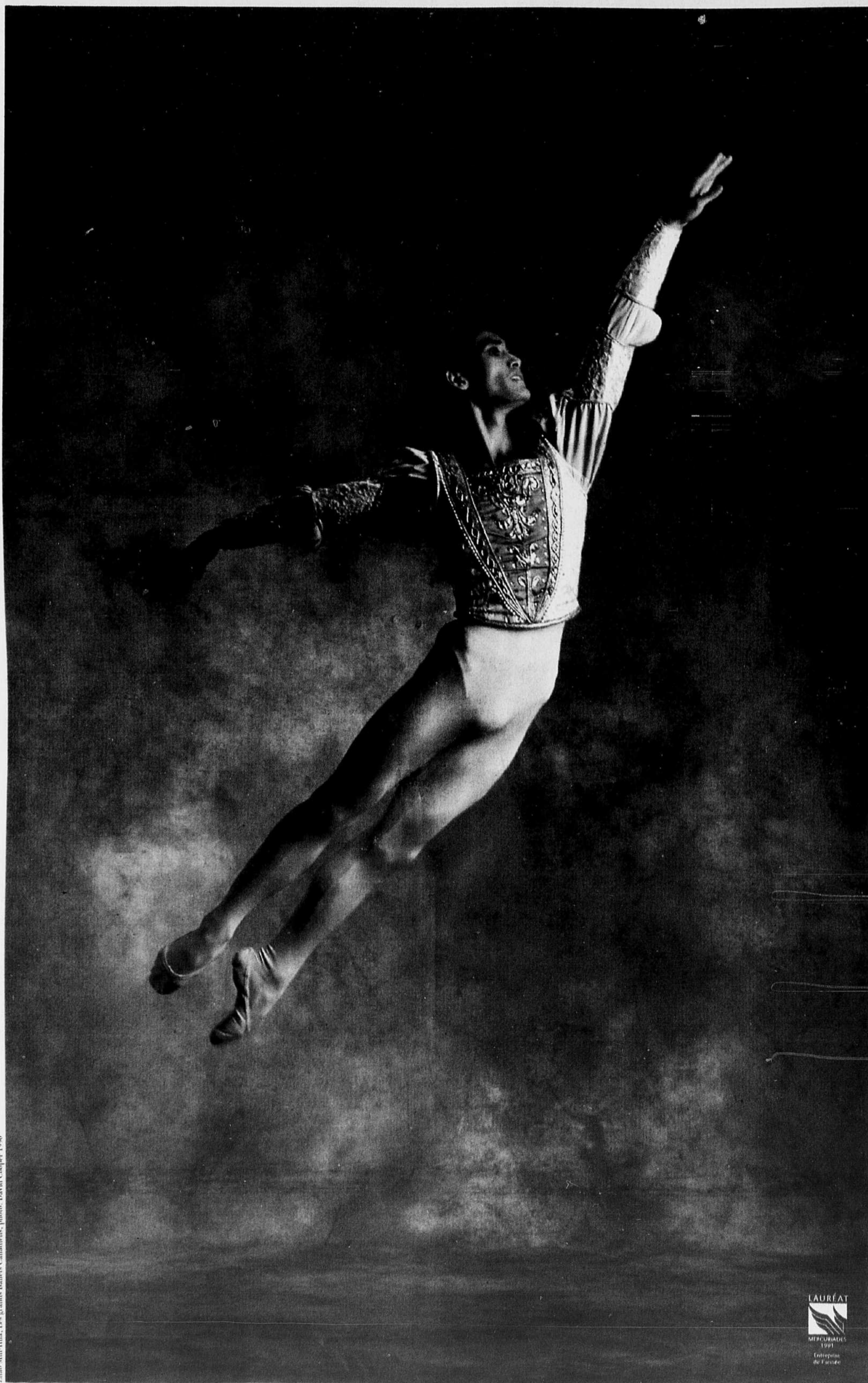
en kiosque et en librairie **6,25 \$**

Société d'édition de la revue FORCES
500, rue Sherbrooke ouest, bureau 1270, Montréal (Québec) H3A 3C6
Pour abonnements : Téléphone : (514) 286-7600

Au sommaire de ce numéro :

- Les grandes villes : espoir et désespoir de la planète
- Permettre le développement tout en gardant l'âme de la cité
- Un défi d'abord humain et social
- L'innovation technologique pour contrer la pauvreté
- Trouver le point d'équilibre
- Éliminer, récupérer, recycler
- ...

...et si votre télé vous donnait des ailes!



Zhao Min Hua, Les grands Ballets Canadiens, photo: David Cooper 1990

LAURÉAT
MÉRITAILES
1991
Entreprise
de l'année

Vous êtes des oiseaux de nuits et vous tenez à vos sorties. La culture est pour vous une nécessité. Pour nous aussi! Aux nombreuses émissions à saveur culturelle que vous apporte Vidéotron s'ajoutent maintenant des banques de renseignements sur tout ce qui bouge. En interactivité! Des meilleurs spectacles en ville jusqu'aux horaires de ciné, en passant par les festivals et les événements spéciaux. Avec Vidéoway, vous voyez la culture sous toutes ses coutures! Et si jamais vous décidez de passer la soirée dans la quiétude de votre nid douillet, vous pourrez toujours ouvrir votre télé... et cultiver votre confort! Appelez-nous au 282•1001.

Vidéotron et Vidéoway: pour moins de 30 \$ par mois votre télé prend une envolée culturelle.

vidéoway

Vidéotron

POUR UN NOUVEL
USAGE DE LA TÉLÉ!

Décus de la médiation, les postiers reprennent leurs moyens de pression

Sylvain Blanchard

PENDANT que le ministre du Travail, M. Marcel Danis, faisait savoir hier que la médiation entre Postes Canada et le Syndicat des postiers tirait à sa fin et qu'à défaut d'une entente Ottawa interviendrait, les 46 000 facteurs et postiers du pays annonçaient la reprise, aujourd'hui, de leurs moyens de pression.

La médiation entreprise il y a trois semaines par le juge Alan B. Gold n'ayant permis aucun débloccage sur les enjeux majeurs de ce conflit, le Syndicat des postiers juge le moment venu de « réactiver le rapport

de force », pour reprendre l'expression d'un de leurs porte-parole, M. Serge Drouin.

Il est encore trop tôt pour parler d'une reprise de la grève et en principe aucun débrayage, si court soit-il, ne devrait avoir lieu aussi bien aujourd'hui que demain.

« Car tant que les parties vont continuer de se parler, précise M. Drouin, nous allons respecter la trêve convenue lors de la nomination du juge Gold. »

Cependant, aux quatre coins du Canada, les syndicats posent une série de gestes qui devraient donner quelques maux de tête à leurs administrateurs, sinon affecter quel-

ques services de la société d'Etat.

Ce sont les sections locales du syndicat qui, individuellement, détermineront la nature et la portée des moyens de pression qui seront exercés. On s'attend à ce que plusieurs manifestations aient lieu après les heures de travail, que les pauses-café et les heures de lunch soient prolongées et que de nombreuses réunions syndicales soient organisées dans les succursales.

À Montréal, on ignore ce que compte faire le syndicat, son président et seul porte-parole, M. Richard Forget, n'ayant pas jugé utile de retourner nos appels.

Au bureau régional des postiers,

on soutient cependant que l'activité des syndicats montréalais se limiterait à du piquetage symbolique devant les établissements, une heure avant le début de chaque quart de travail.

Tout ce branle-bas survient au moment où le ministre fédéral du Travail, M. Marcel Danis, faisait savoir hier que la médiation entre la Société canadienne des postes et les représentants des postiers était maintenant entrée « dans une phase cruciale ».

Interrogé sur la reprise des moyens de pression, le ministre a déclaré que le gouvernement ne tarderait pas à réagir advenant un nou-

vel arrêt de travail des postiers.

La menace d'une loi spéciale réapparaît donc dans le paysage un mois après la nomination du juge Gold, qui continue de rencontrer les parties à un rythme accéléré.

Malgré ses efforts, l'impasse demeure totale sur tous les grands enjeux du conflit. Des progrès ont été réalisés sur un certain nombre de clauses secondaires, mais sur toute la question de la sous-traitance, de la prolifération des emplois temporaires et de la réouverture des succursales postales dans les petites localités, les deux parties maintiennent fermement leurs positions.

Postes Canada souhaite notam-

ment continuer de faire appel au secteur privé chaque fois que des économies appréciables pourront être réalisées, alors que du côté syndical on demande que des centaines d'emplois temporaires deviennent permanents, et que les facteurs puissent à nouveau desservir les citoyens des petites localités qui vont désormais cueillir leur courrier dans les « superboîtes ».

Des demandes que Postes Canada refuse de considérer compte tenu du fait, dit-elle, qu'elles ne relèvent pas de la convention collective des employés, mais du droit de gérance de l'employeur.

Feu vert de Washington et Ottawa à un médicament contre le sida

OTTAWA (PC-AFP) — Le ministère fédéral de la Santé a autorisé l'utilisation d'un nouveau médicament pour soigner les malades du sida, à la suite d'une étude conjointe entreprise avec les autorités américaines.

Dans un communiqué transmis hier, le ministre canadien de la Santé, M. Benoît Bouchard, affirme que la didanosine (DDI) sera utilisée pour soigner les patients au stade terminal de la maladie.

Ce nouveau médicament sera surtout utile pour les personnes qui ne peuvent plus tolérer l'AZT, l'autre médicament prescrit aux malades du sida.

Cette décision a été prise à la lumière d'essais cliniques préliminaires et « après avoir tenu compte des bienfaits et des risques pour les gens gravement malades », explique le ministre.

À Washington, la Food and Drug Administration (FDA) a elle aussi approuvé le médicament, bien que les effets à long terme de la DDI n'aient pas encore été évalués. L'agence fédérale dit avoir accordé cette autorisation parce que ce nouveau médicament peut redonner espoir aux malades dont la vie est en danger.

Les tests cliniques se poursuivront tout de même au Canada et aux États-Unis afin d'évaluer l'utilité de la DDI pour les patients au premier stade de la maladie et déterminer l'effet du médicament lorsqu'il est combiné à d'autres traitements.

C'est la première fois que le ministre canadien de la Santé et la FDA entreprennent une étude conjointe.

Selon les tests effectués sur des patients, la DDI a favorisé la prolifération dans le sang de globules blancs d'un type particulier. Ces globules, les CD-4, renforceraient le système immunitaire de l'organisme qui est attaqué par le virus.

« L'importance de la décision prise aujourd'hui est qu'elle offre un nouveau moyen de défense contre le virus du sida, et donne ainsi de l'espoir à tous ceux qui ne peuvent bénéficier de l'AZT », a déclaré M. David Kessler, directeur de la FDA. « Même si tous les effets à long terme ne sont pas encore connus, il y va de la vie des personnes atteintes du sida », a-t-il ajouté.

Selon les dernières données disponibles, datant du 7 octobre, on a rapporté 5349 cas de sida au Canada, dont 3192 décès.



PHOTO CP

La colère des pêcheurs

Des pêcheurs irrités par la saisie de prises de poisson jugées illégales ont brisé des murs et fait voler en éclats des fenêtres de leur local syndical, à Terre-Neuve, parce qu'ils estiment que leur syndicat ne défend pas leurs intérêts. Les incidents violents ont suivi une réunion houleuse (photo) de quelque 40 pêcheurs d'une zone côtière au sud de St-Jean, avec leurs dirigeants du Syndicat des pêcheurs, de l'alimentation et des travailleurs assimilés, alors que des pêches désastreuses ravivent la tension chez les pêcheurs côtiers. Cette même question avait été à l'origine de nombreuses protestations à Saint-Jean, l'été dernier.

Ryan et Elkas font la leçon aux sociétés de transport en commun

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LOIN DE s'apitoyer sur le sort des sociétés publiques de transport en commun qui s'approprient à réduire leurs services et leur personnel, les ministres responsables au sein du gouvernement du Québec appellent leurs dirigeants à assumer leurs décisions et à vivre selon leurs moyens.

« Il est temps que ces organismes-la embarquent dans le courant général dont l'objectif est d'amener le Québec, autant dans son secteur public que dans son secteur privé à apprendre à vivre à la mesure de ses moyens véritables », a déclaré hier le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan.

Les sociétés de transport en commun ne peuvent plus vivre « des rêves de ceux qui se font élire pour un mandat de cinq ans », a-t-il insisté à son arrivée à la réunion hebdomadaire du conseil des ministres.

Son collègue aux Transports et ancien maire de Kirkland, M. Sam Elkas, abonde dans le même sens. Il soutient que les usagers du transport en commun sont capables de souffrir des diminutions de services sans se tourner vers d'autres modes de transport. « Des attentes de 10 minutes de plus (au coin de la rue), je pense que les gens vont comprendre », dit-il.

« Je pense que les directeurs des sociétés de transport savent où ils pourraient couper, dit-il. C'est politiquement avantageux, de temps en

temps, de laisser des lignes (d'autobus) en place où on n'en a pas vraiment besoin », laisse-t-il tomber. « C'était très facile (pour les sociétés de transport) de continuer à augmenter les dépenses quand quelqu'un d'autre payait pour. »

Les principales sociétés publiques de transport en commun du Québec, celle de Montréal (la STCUM) et celle de Québec (la CTCUQ) décident ces jours-ci de réduire leurs services, et par ricochet, leur personnel. Ces décisions font suite au transfert de Québec vers les municipalités des dépenses de fonctionnement de ces sociétés.

Les municipalités se sont battues, et se battent encore, contre cette décision qui semble toutefois irrévocable.

Pas de droit de propriété dans la Charte canadienne des droits, dit Rémillard

Norman Delisle
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec va s'opposer à l'inclusion du droit de propriété dans la Charte canadienne des droits, a fait savoir hier le ministre québécois de la Justice, Gil Rémillard.

Interrogé en commission parlementaire par la péquiste Louise Harel, députée de Hochelaga-Maisonneuve, le ministre Rémillard a indiqué que le Québec exercera son droit de retrait si une majorité parmi les autres provinces canadiennes exigeait qu'un tel droit soit inclus dans la Charte canadienne des droits de la personne.

M. Rémillard a signalé que l'inclusion de ce nouveau droit « veut dire que les tribunaux auront à se prononcer sur l'étendue d'un tel droit, ce qui amène des conséquences juridiques sérieuses ».

La commission parlementaire devant laquelle M. Rémillard a prononcé ces paroles étudie justement une révision en profondeur du Code civil québécois, et notamment des règles de ce Code qui régissent la propriété au Québec.

« Le Québec a toute la latitude nécessaire pour dire non à un tel amendement constitutionnel, ce qui veut dire qu'on opterait pour un retrait », a annoncé M. Rémillard.

Le ministre Rémillard a signalé que plusieurs pays, dont les États-Unis, ont refusé d'inclure le droit de propriété dans leur Charte des droits de la personne, justement à cause des conséquences majeures qu'une telle inclusion comporte.

Le ministre a également opiné que la province d'Ontario « va y penser à quelques reprises » avant de se résoudre à accepter un amendement constitutionnel qui inclurait le droit de propriété dans la Charte.

Par ailleurs, M. Rémillard a également critiqué ceux qui défendent « l'intégrité » de la Charte fédérale des droits.

Plusieurs provinces pourraient, en utilisant leur droit de retrait, se dissocier lorsqu'on voudrait inclure de nouveaux droits dans la Charte, comme des droits économiques ou sociaux.

Dans un tel cas, la Charte des droits « varierait d'une province à l'autre », a signalé le ministre de la Justice.

« Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il faut protéger l'intégrité de la Charte canadienne. Cette Charte est là pour refléter les objectifs et les orientations fondamentales en matière de droits, mais ses auteurs ont manifestement voulu laisser une souplesse par la formule d'amendement », a-t-il dit.

M. Rémillard a également rappelé qu'au besoin, le Québec peut toujours utiliser la clause « nonobstant » pour protéger une capacité législative de l'Assemblée nationale.

« Je n'aime pas personnellement la clause nonobstant mais elle est une sécurité qui peut être utilisée pour le bien public », a-t-il rappelé.

Le ministre a conclu en indiquant que le ministère de la Justice analyse actuellement de très près toutes les implications de l'inclusion du droit de propriété dans la Charte canadienne.

L'armée canadienne s'apprêterait à admettre des homosexuels

OTTAWA (PC) — Une station de télévision de Toronto a annoncé, hier, que le gouvernement fédéral est sur le point d'accepter les homosexuels dans les Forces armées.

L'annonce devait être faite hier, selon CFTO-TV, mais elle a été retardée devant les réticences de certains membres du caucus conservateur.

La décision de mettre fin à la discrimination à l'égard des homosexuels aurait été communiquée au

caucus par Mme Mary Collins, ministre associée de la Défense.

Le député Don Blenkarn aurait noté que des contestations à la politique actuelle étaient pendantes devant les tribunaux, en vertu des principes de la Charte des droits.

Le capitaine John Blakeley, porte-parole de la Défense, a reconnu qu'une révision de la politique gouvernementale avait été faite, mais il a refusé de fournir d'autres détails.

Les réfugiés soviétiques «découvrent» le Québec

Paul Cauchon

POUR LES neuf premiers mois de l'année 1991, 7497 personnes ont demandé refuge au Québec, dont au moins 436 Soviétiques.

La présence de demandeurs de refuge en provenance d'Union soviétique surprend, particulièrement lorsqu'on sait que pour la première fois l'URSS est le deuxième « pays producteur de réfugiés » cette année, après le Liban.

Parmi ces demandeurs de refuge soviétiques 120 demandes ont d'ailleurs été accordées. Mais selon Richard St-Louis, porte-parole du ministère de l'Immigration en la matière, « le Canada a aboli le programme spécial d'immigration pour ressortissants des pays de l'Est, rendant plus difficiles les demandes d'immigration de là-bas. Et puis les bouleversements politiques dans un pays peuvent prendre un certain temps pour se répercuter dans le traitement des demandes ici ».

M. St-Louis ne pouvait détailler la provenance des réfugiés, mais il estime « très possible » que plusieurs d'entre eux proviennent de minorités de différentes républiques constituant l'URSS.

Si la tendance se maintient d'ici la fin décembre Québec recevrait autant de réfugiés qu'en 1990, où la province enregistrait 10 606 demandes sur son territoire, ce qui inclut les gens s'étant présentés aux frontières terrestres, maritimes ou dans les aéroports, ainsi que ceux qui profitaient d'un séjour ici comme touristes ou étudiants pour demander le refuge.

Entre le premier janvier et le premier août 1991 les pays qui ont fourni le plus grand nombre de réfugiés au Québec sont le Liban, avec 551 demandes, l'URSS avec 436, la Roumanie avec 326, le Sri Lanka avec 290, l'Iran avec 279, la Somalie, les Seychelles, le Salvador, le Bangla

Desh, l'Inde et la Chine.

Il est évident que toutes ces demandes ne sont pas automatiquement acceptées mais la lourdeur du processus fait qu'il est impossible pour le moment de préciser combien de ces demandeurs ont obtenu effectivement le refuge.

On sait que depuis le début des années 80 les demandes de refuge sont en hausse constante au Canada.

Au printemps dernier les spécialistes estimaient qu'environ 36 000 demandes allaient être présentées au Canada en 1991, et en avril dernier le ministre canadien de l'Immigration décidait d'accélérer la procédure d'enquête des demandes, procédure qui connaissait de très sérieux ratés jusqu'à cette époque, un peu plus de deux ans après l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les réfugiés en janvier 1989, le Canada était aux prises avec un nouvel engorgement d'environ 35 000 dossiers accumulés depuis deux ans et jamais réglés. Sans parler des dizaines de milliers de demandes d'avant 1989 qui demeuraient en suspens malgré la création d'un programme spécial de « traitement de l'arriéré des cas accumulés ».

Rien n'indique que depuis le printemps le processus d'analyse des demandes ait connu une grande accélération. À la fin avril la ministre québécoise de l'Immigration, Monique Gagnon-Tremblay, soutenait lors de l'étude des crédits de son ministère qu'environ 41 000 personnes attendaient toujours de recevoir un statut de réfugié au Québec, en comptant les cas accumulés et les nouvelles demandes des trois premiers mois de 1991.

Des avocats s'interrogent sur les motifs entourant une ordonnance de non-publication unique en son genre

Roland Parent
de la Presse Canadienne

UN JUGE de la Cour fédérale de l'impôt pourrait avoir ouvert la porte à la rumeur publique voulant qu'elle aurait cédé à des pressions politiques en émettant, de son propre chef, une ordonnance de non-publication sur les témoignages passés et à venir dans la cause opposant l'ex-député conservateur Michel Gravel au ministre fédéral du Revenu.

C'est ce qu'a avancé hier l'avocat Marc-André Blanchard qui réclamait la levée de l'ordonnance de non-publication au nom de la Société Radio-Canada, la chaîne Southam et The Globe and Mail.

« Il se peut que des citoyens puissent penser, en prenant connaissance de l'ordonnance, que vous avez été l'objet de pressions extérieures ou regard aux personnes impliquées, Michel Gravel et Roch LaSalle, anciens membres du gouvernement conservateur », a fait valoir l'avocat. « Que des citoyens soient amenés à croire qu'il y a une justice particu-

lière pour des gens près du gouvernement à un effet dangereux pour la légitimité du système judiciaire. Votre ordonnance permet d'alimenter de telles rumeurs que le système judiciaire protège les puissants et non les citoyens ordinaires. »

L'ordonnance de non-publication émise le 26 septembre par le juge Louise Lamarre-Proulx constitue une première à deux égards ont souligné hier les représentants du ministère du Revenu, de l'ex-député Michel Gravel et des trois médias.

Ce serait la première fois dans l'histoire judiciaire canadienne qu'un juge émette une ordonnance de non-publication de son propre chef, en dehors de la présence des avocats et sans les consulter et la première fois qu'une telle ordonnance est émise par la Cour canadienne de l'impôt.

Dans cette affaire, le ministre fédéral du Revenu somme l'ex-député Gravel de payer l'impôt sur la somme de 40 000 \$ de pot-de-vin qu'il a admis avoir reçu.

Même s'il a reconnu sa culpabilité à cet égard, M. Gravel a omis de dé-

clarer ces revenus à l'impôt. Il a toujours soutenu qu'il n'avait pas conservé l'argent.

La plupart des témoignages entendus les 17 et 18 septembre constituaient des charges importantes contre Roch LaSalle.

À l'instar de Me Blanchard, l'avocate de M. Gravel, Chantale Tremblay, a soutenu hier que l'ordonnance de non-publication avait laissé croire au public qu'on voulait lui cacher quelque chose.

Aussi réclame-t-elle la levée de l'ordonnance dont elle ne voit pas la pertinence.

Quant au représentant du ministère fédéral du Revenu, Daniel Ma-

recki, il a reproché au juge Lamarre-Proulx de ne pas avoir motivé son ordonnance de non-publication. « Il se peut que vous ayez été mal avisée de rendre cette ordonnance », a commenté Me Marecki qui estime toutefois que la juge a le droit de le faire dans certaines circonstances.

Mais il a confié au juge que son ordonnance l'avait embarrassé et qu'il aurait souhaité être consulté. « Même Revenu Canada envoie des lettres pour faire connaître ses intentions quand approche le moment de l'émission d'un avis de cotisation d'impôt », a-t-il fait remarquer.

La juge Lamarre-Proulx a pris l'affaire en délibéré.

MANTEAUX DUVET EXXA
VALEUR ORIGINALE 225\$
149\$
A DÉMÉNAGE 2051 PEEL 843-6248

ROLEX

Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630-A Cathcart, Montréal, centre-ville
AGENT OFFICIEL ROLEX

lottoQuiz

RÉSULTATS
lotto-québec

Tirage du 91-10-14

POSITIONS	1	2	3	4	5	CATÉGORIE	LOTS
JEU 1	7	2	2	10	4	5/5*	5 000\$
						4/5*	200\$
						3/5*	20\$
						2/5*	4\$

*Nombre de cartes qui doivent être identiques et à la même position que les cartes tirées.

POSITIONS	1	2	3	4	5	CATÉGORIE	LOTS
JEU 2	11	12	3	8	10	5/5*	5 000\$
						4/5*	200\$
						3/5*	20\$
						2/5*	4\$

*Nombre de numéros qui doivent être identiques et à la même position que les numéros tirés.

POSITIONS	1	2	3	CATÉGORIE	LOTS
JEU 3	98	56	11	3/3*	100 000\$
				2/3*	100\$

*Nombre de numéros qui doivent être identiques et à la même position que les numéros tirés.

lotto-Quiz: mardi 20h30, réseau TVA

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Les Prix du Québec 1991 : Nicole Brossard, Gilles Tremblay, Frédéric Back, Michel Dallaire, Mircea Steriade et Bruce G. Trigger

Marie Laurier

LE GOUVERNEMENT du Québec reconnaît de façon tangible la contribution exceptionnelle de six personnalités des univers culturels et scientifiques et remettra à chacune d'elles une bourse de 30 000 \$. Il s'agit de la 15^e cuvée des Prix du Québec.

Ainsi en littérature la poétesse Nicole Brossard obtient le prix Athanase-David, en arts d'interprétation le musicien-compositeur Gilles Tremblay reçoit le prix Denise-Pelletier, en cinéma le cinéaste d'animation Frédéric Back se voit attribuer le prix Albert-Tessier et en arts visuels le designer industriel Michel Dallaire est honoré du prix Paul-Emile Borduas. Le prix Marie-Victorin en science de la nature et en génie est décerné au neurophysiologiste Mircea Steriade et le prix Léon-Gérin en sciences humaines est attribué à l'anthropologue Bruce G. Trigger.

Les noms des lauréats ont été dévoilés devant la presse par les responsables des communications des ministères des Affaires culturelles et de l'Enseignement supérieur et de la Science, les ministres titulaires, Mmes Liza Frulla-Hébert et Lucienne Robillard réservant leur présence à la cérémonie officielle de remise des prix le 28 octobre à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

Le communiqué distribué aux journalistes contient toutefois un message dans lequel Mme Frulla-Hébert fait l'apologie des qualités de

« sensibilité et d'intelligence » des artistes honorés et Mme Robillard, loue la curiosité intellectuelle et l'érudition des deux hommes de science primés. « Ces personnalités constituent des modèles pour nos jeunes et une source de grande fierté pour le Québec », font-elles valoir en mettant l'accent sur leur apport à la vie culturelle et scientifique de notre milieu.

Les Prix du Québec couronnent en quelque sorte l'ensemble de la carrière des récipiendaires et sont également un encouragement à poursuivre leur œuvre. En plus d'une bourse en argent non imposable, ils reçoivent une médaille de création exclusive ainsi qu'un parchemin calligraphié.

■ **Nicole Brossard**, née à Montréal en 1943, a publié un premier recueil de poèmes en 1965 et elle a collaboré à la fondation de la revue *La Nouvelle barre du jour* en assumant la direction de 1965 à 1975. Auteure de 25 livres, son écriture reflète ses préoccupations de féministe et si la poésie reste le genre qu'elle favorise, elle a également signé des romans, des essais et de nombreux textes théoriques et radiophoniques.

■ **Gilles Tremblay**, né à Arvida en 1934, a d'abord été pianiste et lauréat d'un premier prix du Conservatoire de musique de Montréal pour ensuite étudier à Paris avec le Messiaen, Stockhausen, Martenot et Boulez. A son retour au Québec en 1961, il se consacre à la composition et à l'enseignement. Il a créé une trentaine d'œuvres importantes dont *Fleuves*

qui fut lancée par le regretté Serge Garant qui dirigeait alors l'OSM en 1997. Le musicien est un membre actif de la Société de musique contemporaine (SMCQ) dont il a été président et directeur musical.

■ **Michel Dallaire**, né à Paris en 1942, fils du peintre Jean-Philippe Dallaire, est un designer industriel qui connaît un très grand succès commercial ici et à l'étranger. Il a fait ses études à Paris, à Montréal et en Suède et a travaillé aux côtés de Julien Hébert et de Jacques S. Guilion. Disciple du Bauhaus, il se dit persuadé que « les objets ne doivent jamais cacher leur fonction derrière un design accrocheur mais bien l'afficher ». On lui doit notamment l'invention du support pour toit d'automobile SportRack mis en marché en 1980 et vendu à plus d'un million et demi d'exemplaires.

■ **Frédéric Back**, né en Allemagne en 1924, s'est rendu célèbre avec le film d'animation *L'Homme qui plantait des arbres* qui a remporté un Oscar en 1987 pour être vendu ensuite dans 42 pays. Mais toute sa carrière au Québec depuis 1948, notamment à Radio-Canada, témoigne de sa vision impressionniste des êtres et des choses de la vie courante et surtout de son souci pour la préservation de l'environnement. Il prépare actuellement un film sur le Saint-Laurent dont la sortie est prévue pour 1992.

■ **Mircea Steriade**, né à Bucarest en 1924 et établi à Québec depuis 1968 est le fondateur et directeur du laboratoire de neurophysiologie de la faculté de médecine de l'Université



La cuvée 1991 des Prix du Québec. De gauche à droite : Michel Dallaire, Bruce G. Trigger, Nicole Brossard, Mircea Steriade, Gilles Tremblay et Frédéric Back.

Laval. Il en a fait l'un des centres de recherche les plus spécialisés au monde dans le domaine de la physiologie cellulaire des états de vigilance. Ce laboratoire accueille chaque année des chercheurs des quatre coins du monde.

■ **Bruce G. Trigger**, né à Preston, Ontario en 1937, est un anthropologue spécialisé dans l'étude des civilisations anciennes non industrialisées.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages qui reflètent sa réflexion sur le développement méthodologique et théorique de l'archéologie et sa pensée fait autorité dans le monde entier.

Rappelons que l'origine des Prix du Québec remonte à 1922 au moment où le secrétaire de la province, Athanase David instituait les Con-

coures littéraires et scientifiques du gouvernement. En 1967, on décidait alors de couronner l'ensemble d'une œuvre ou d'une carrière plutôt que d'un ouvrage ou d'une découverte en particulier. En 1977, on instituait les Prix du Québec pour refléter la diversité de notre vie culturelle, sociale et scientifique et en 1980, on ajoutait à cette panoplie une sixième distinction, le prix Albert-Tessier.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Haïti

ponsable américain a indiqué que son gouvernement étudiait un embargo sur les importations haïtiennes aux États-Unis et les exportations américaines vers Haïti, en évitant que cette décision n'ait de sérieux effets sur la situation humanitaire.

La France comme les États-Unis ne reconnaît pas le « président provisoire » qui a prêté serment mardi à Port-au-Prince et elle a approuvé la résolution d'embargo commercial votée par l'OEA.

Selon des informations obtenues de Washington par l'AFP, cet embargo ne mentionne pas, pour l'instant, les transactions du secteur privé y compris les compagnies aériennes, la sous-traitance étrangère et les approvisionnements en pétrole — autre que mexicain et vénézuélien — par les compagnies privées. Haïti, de source bien informée, dispose d'une quinzaine de jours d'approvisionnement en carburant.

De son côté, le président haïtien déposé, le père Jean-Bertrand Aristide, a déclaré hier à la radio vénézuélienne qu'il estimait que la force militaire ne sera pas nécessaire pour rétablir la démocratie dans son pays et que la communauté internationale devait faire pression sur les putschistes.

La communauté internationale doit « faire pression et trouver le nerf de la guerre, ne laissant au général Raoul Cédras d'autre choix que de partir », a-t-il déclaré.

Peu auparavant, il avait réaffirmé dans un message diffusé en Haïti depuis les studios de la radio vénézuélienne en français, espagnol, créole et anglais sa confiance dans la victoire finale de la démocratie sur la dictature militaire.

« Nous sommes certains de gagner », a-t-il affirmé depuis son exil de Caracas. « Car ce n'est pas seulement une question qui concerne le peuple haïtien. C'est une question qui concerne le monde qui lutte pour la démocratie. »

Les États-Unis ont émis hier l'espoir qu'une mission civile de l'OEA puisse se rendre rapidement en Haïti pour contribuer à une « restauration de la démocratie ».

« Nous estimons qu'une mission civile de l'OEA peut apporter une importante contribution à l'établissement d'un climat plus pacifique et pour assurer le respect des droits de l'Homme pour tous les Haïtiens », a déclaré le porte-parole de la Maison-

Blanche, M. Marlin Fitzwater.

« Nous espérons que l'OEA sera invitée à retourner en Haïti dans un avenir proche pour poursuivre des discussions conduisant à l'établissement de conditions sous lesquelles la démocratie pourra être restaurée », a-t-il dit.

À Caracas le président du Venezuela, M. Carlos Andres Perez, a proposé l'asile politique au général Raoul Cédras, écrivait hier le journal *Diario de Caracas*.

Selon ce quotidien généralement bien informé, le président Perez a fait cette proposition au général Cédras par l'entremise du premier ministre de la Jamaïque, Michael Manley, et n'a pas reçu de réponse.

◆ Société distincte

début du siècle », a rappelé le député de Notre-Dame-de-Grâce. « Une bonne chose », a rétorqué un étudiant assis à l'arrière de la salle.

Sur le fond, les deux enseignants présents ont donné raison à leurs étudiants. Si le concept de société distincte soulève autant les esprits, ont-ils expliqué aux membres du comité fédéral, c'est parce qu'il n'est pas encore assez balisé et qu'il ouvre la porte à une foule de dangers. « Ne nous dites pas que la société distincte inclut notamment la langue, la culture et le code civil », a prescrit le politologue Freeman Whitty à l'appui des sorties virulentes de ses élèves. « Écrivez plutôt que cela se limite à ces trois données. »

« Peut-être devrions-nous trouver d'autres mots », a convenu le député néo-démocrate Lorne Nystrom tandis que son collègue conservateur, le sénateur E.W. Baroetes s'époumonait à expliquer que « de reconnaître des droits à un groupe ne vous en enlève pas ».

Depuis le dépôt de ses propositions fédérales le mois dernier, Ottawa prédisait que la nouvelle formulation de la clause de société distincte, et le fait qu'elle ait été assortie d'une définition, allaient amadouer la population du reste du Canada.

Mais hier, les observateurs du Parti libéral, du bureau des relations fédérales-provinciales et du groupe de conseillers en communication du gouvernement qui s'étaient déplacés pour assister aux discussions à l'école Charlotteville Rural, n'ont pu que constater que la notion n'a pas perdu son caractère explosif.

En matinée, le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard avait pourtant profité de son intervention aux audiences du comité Castonguay-Dobbie pour réitérer son appui indéfectible au concept de société distincte et l'assortir d'un plaidoyer à ses concitoyens. « Le contrat social et politique fondamental sur lequel repose en substance notre pays est notre contrat avec le Québec, a-t-il affirmé. Le Canada doit reconnaître

au Québec les instruments pour protéger sa langue et sa culture. »

◆ Malraux

présence de la publicité gouvernementale dans les périodiques culturels et l'abolition de taxe sur les produits culturels.

La Communauté urbaine de Montréal et le Conseil des arts de la Communauté sont venus, quant à eux, confirmer « le rôle de métropole culturelle que joue la région de Montréal », et réaffirmer la nécessité de mettre en place des mécanismes de concertation avec le milieu culturel et les intervenants. Une politique culturelle, aux yeux des dirigeants de la CUM, devra avant toute chose miser sur l'accessibilité aux arts, et viser à développer de nouveaux publics, particulièrement les jeunes.

Le groupe de théâtre Carbone 14, représenté par Gilles Maheu, est venu pour sa part, signaler au gouvernement plusieurs « urgences », celle de mettre fin au saupoudrage en faisant des choix stratégiques, de doter la création de moyens et d'équipements en accord avec sa vocation et ses besoins spécifiques, d'encourager le succès, tant artistique qu'administratif, et, enfin, de reconnaître l'importance du rôle que tient la création en tant que moteur d'une culture vivante et dynamique et d'agir en conséquence dans l'élaboration d'une politique culturelle.

Bell Canada est venu dire que la participation de l'entreprise privée au développement des arts et de la culture représentait « un point critique de la politique culturelle québécoise ». « Il conviendrait de mettre au point des mécanismes de contribution non financière tels que les transferts de savoir-faire en gestion, l'exploitation des réseaux de distribution ou les réseaux de personnes ressources des entreprises », peut-on lire dans son mémoire.

L'entreprise de communication refuse par ailleurs, comme le propose le rapport Arpin, d'exclure le gouvernement fédéral du champ culturel québécois. Bell considère « plus judicieux de mettre en œuvre des mécanismes de coordination entre gouvernements, tout en établissant que le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la culture devrait être essentiellement le maintien d'institutions nationales comme, par exemple, des musées nationaux. »

D'autres ont dit juger nécessaire une décentralisation de la culture. Le Conseil régional de la culture de la Côte-Nord, par exemple, est venu plaider en faveur des régions réclamant « des budgets de base significatifs pour chaque région excentrique », budgets qui seraient administrés par la direction régionale du ministère des Affaires culturelles.

La Ville de Sherbrooke n'a pas vu dans le rapport Arpin la reconnaissance souhaitée par les régions du Québec. « Cette reconnaissance est fondamentale. Elle doit figurer parmi les plus importantes d'une véritable politique culturelle. » Ce que souhaite la Ville c'est que le gouvernement s'engage à soutenir financièrement « les municipalités qui s'investissent dans le développement culturel régional ». Avant de procéder à l'adoption d'une politique culturelle, croit la Ville, le gouvernement devrait mettre sur pied un comité de travail qui aurait pour mandat de développer un projet de décentralisation.

De son côté, la municipalité de La Salle a présenté un mémoire dans lequel elle affirme qu'il faut « à tout prix que le gouvernement reconnaisse l'importance du partenariat avec les villes en redéfinissant avec elles leur rôle dans le soutien à la cause des arts; cela se fera si les villes disposent d'une tribune où elles pourront établir et maintenir, conjointement avec l'État, un réel partenariat ».

Le Conseil des monuments et sites a réclamé une fois de plus, quant à lui, une politique du patrimoine qui devrait inclure la protection des monuments et sites, le contrôle de la qualité des espaces publics, du cadre

bâti et naturel, ainsi qu'un volet d'éducation et de diffusion des connaissances en matière de patrimoine.

La Cinémaèque québécoise est venue demander, notamment, la création d'un « Musée de l'image en mouvement », ce qui lui permettrait d'élargir son champ d'activités et de rendre accessibles ses collections à la population.

L'État manque de vision et de planification, est venu dire le Conseil des métiers d'art du Québec, qui s'est montré « exaspéré de se faire dire qu'avec 1,3 % du budget du ministère des Affaires culturelles, le domaine des métiers d'art a suffisamment d'argent pour se développer ». Le Conseil a demandé au gouvernement d'éliminer « les structures étatiques, telles la SOGIC (Société générale des industries culturelles) qui entravent le processus de reconnaissance des groupes culturels et nuisent entre autres à l'épanouissement des métiers d'art ».

◆ Universités

sion étriquée de l'érudition » qui a cours dans les cercles universitaires, et sur laquelle repose tout le système canadien de récompenses.

Résultat : la compétence d'un professeur se mesure aujourd'hui davantage à la quantité de ses publications qu'à l'excellence de son enseignement. « L'enseignement est gravement sous-évalué dans les universités canadiennes, il faut rien de moins qu'un réengagement total », note le rapport. D'ailleurs, souligne la Commission, la preuve tangible de cette détérioration de l'enseignement se reflète dans le déclin des charges de cours des professeurs à temps régulier, survenu malgré l'augmentation croissante du nombre d'étudiants sur les campus, et la multiplication des appels aux chargés de cours.

« Les universités aiment avoir des vedettes et plusieurs professeurs continuent de vouer leurs efforts à ce qui peut faire avancer leur carrière », a lancé M. Smith dans une charge à fond de train contre ce qu'il appelle une « tendance importée des États-Unis ». Ce déséquilibre entre la recherche et l'enseignement cause davantage préjudice aux étudiants de premier cycle, plus particulièrement dans les programmes d'arts et sciences, souligne-t-on.

Ces pressions intenses venues de l'extérieur, notamment des entreprises, ne pourront être contrecarrées que par des pressions du gouvernement, juge la Commission qui prône la création d'un comité qui donnerait l'heure juste aux responsables gouvernementaux.

Universités et départements devraient d'ailleurs établir des « planchers » d'heures d'enseignement — le rapport parle d'une moyenne de huit heures par semaine — que les professeurs ne pourraient être autorisés à transgresser qu'en de rares exceptions. Chaque professeur devrait aussi établir d'emblée avec son département à quel volet, l'enseignement ou la recherche, il entend se consacrer.

Deuxième sombre constat, partout au pays, un nombre effarant d'étudiants universitaires désertent leurs classes avant d'avoir obtenu leur diplôme. On estime qu'environ 42 % des étudiants inscrits à temps plein à l'université abandonnent en cours de route. Le taux de décrochage serait de 33 % aux cycles supérieurs.

Mais l'énorme difficulté à obtenir le portrait précis de la situation est la preuve même du désintérêt des universités face à ce problème, estime M. Smith. « On s'intéresse au taux d'inscriptions parce que c'est ce qui détermine le niveau de subvention d'une université. Mais on ne s'intéresse pas du tout aux parcours des individus, on ignore ce qui leur arrive après la première année », déplore-t-il.

Et ce taux énorme d'abandon, croit-il, n'est qu'un autre symptôme de la faiblesse de l'organisation et de la prestation de l'enseignement. La Commission presse notamment les universités de suivre de plus près les étudiants de maîtrise et de doctorat,

dont le délai d'achèvement des études serait ramené respectivement de deux et quatre ans.

Côté financement, la Commission croit que les gouvernements et les étudiants doivent mettre tous deux l'épau à la roue pour que les sommes dépensées pour former chaque étudiant universitaire rejoignent les montants consentis par les universités publiques américaines (17 000 \$). Pour ce faire, la part des étudiants devrait aussi être élevée à 25 % du coût réel des études, mais à l'unique condition que le système fédéral de prêts et bourses soit réformé et les remboursements ajustés en fonction du revenu de l'étudiant, précise le rapport Smith.

En conclusion, plaide Stuart

Smith, il faudrait créer un comité de vérification dans chaque province qui aurait à l'œil le nombre d'heures vouées à l'enseignement dans chaque institution, le taux de satisfaction des étudiants et la portion du budget des universités dédiée à l'enseignement. Pour vérifier la qualité de l'enseignement, le rapport prône même la tenue d'enquêtes pour mesurer le taux de satisfaction des diplômés quatre à huit ans après leur graduation.

« Cela pourrait au moins servir d'avertissement honnête aux étudiants qui ont à choisir une institution, conclut-il, et donner au gouvernement, qui n'a aucune prise pour juger des universités, des moyens pour discuter des priorités avec ces institutions. »

La STCUM pourrait éviter les mises à pied

Deux des trois syndicats s'entendent avec la direction

Sylvain Blanchard

LE CONSEIL d'administration de la STCUM a décidé hier soir de reporter au 15 octobre l'adoption de son budget pour l'année 92, sous prétexte que les discussions avec deux des trois principaux syndicats de l'entreprise « pourraient lui permettre d'équilibrer son prochain budget, autrement qu'en procédant au licenciement de 500 postes syndiqués ».

Le conseil avait menacé d'agir de la sorte si les cinq syndicats de la Société refusaient de rouvrir leur contrat de travail pour lui permettre d'économiser les 22 millions \$ dont elle a besoin pour présenter un budget équilibré.

Or, au cours des derniers jours, une série de pourparlers entre la direction de la STCUM et celle des syndicats des chauffeurs et des cols blancs, deux syndicats affiliés au SFCP (FTQ), ont permis d'en venir à une entente de principe qui sera soumise aux membres à 10 heures ce matin.

Le président du conseil d'administration de la Société, Robert Perreault, de même que les présidents des deux syndicats, Maurice Vézina et Denis Masson, ont refusé de contenter le contenu de cette entente que M. Perreault qualifie plutôt de « discussions satisfaisantes ».

Mais quel que soit l'issue du vote pris ce matin (dimanche dans le cas des cols blancs), il faudra nécessairement compter sur l'accord de l'autre grand syndicat de l'entreprise, celui des employés d'entretien, qui, lui, a complètement été écarté des discussions, selon son président, Normand Lamoureux.

« C'est proprement scandaleux d'avoir cherché à nous isoler de la sorte », a lancé hier soir M. Lamoureux, immédiatement après la réunion du conseil d'administration. Si on s'imagine que le syndicat d'entretien va donner son accord dans de pareilles circonstances, on se met le doigt dans l'œil ».

Selon les informations qu'il a pu obtenir, l'entente de principe intervenue proposerait que le fonds de pension des employés accorde un prêt de 22 millions \$ sans intérêt à la société de transport, remboursable à partir de 1996. Elle prévoirait également un gel des salaires en 93, une hausse de 500 \$ de la prime dite de rattachement (pour faciliter les retraites anticipées...) et un prolongement d'un an de la convention collective actuelle des employés qui se termine en décembre 92.

Normand Lamoureux a déjà indiqué la semaine dernière qu'il s'opposait farouchement à ce que le fonds de pension des employés soit utilisé à d'autres fins que ceux pour lesquels il a été créé. Et hier encore

il est revenu à la charge, indiquant qu'il n'était pas question que les 8000 employés de la STCUM fassent un prêt de 22 millions \$ à une « boîte aussi mal gérée, insolvable par dessus le marché, qui embauchait à grands frais des centaines de cadres qui, deux mois plus tard, prennent le chemin des tablettes ».

Pour que ce prêt soit accordé, le syndicat des employés d'entretien devra l'accepter parce que l'argent proviendra du régime de retraite de tous les employés de la STCUM, non pas des seuls chauffeurs et cols blancs.

« Là-dessus, Lamoureux a été très clair : « Ce n'est pas parce que les autres pourraient dire oui à un gaspillage pareil qu'on va faire la même chose. On va se tenir debout. Et si on est les seuls à s'y opposer, tant pis ! »

Robert Perreault, qui ne voit pas d'écarter le syndicat d'entretien de toutes ces discussions, a indiqué hier aux journalistes que des efforts sérieux avaient été faits auprès de leurs dirigeants pour tenter de trouver une alternative aux licenciements, mais sans succès. « Je garde cependant espoir d'en venir à une entente avec les employés d'entretien avant le 15 octobre », a-t-il ajouté.

« Foutaise ! », a lancé Normand Lamoureux. Perreault nous a délibérément écartés des discussions parce qu'il veut que les gars d'entretien portent l'odieux des 500 mises à pied qu'il s'appête à faire. Or, la cause véritable de ce licenciement, c'est la réforme Ryan ».

« Ce que souhaite Perreault, c'est que les employés des deux syndicats affiliés au SFCP appuient l'entente de principe pour être capable ensuite de se présenter devant la population et dire qu'il est malheureusement forcé de mettre au chômage 500 personnes, au défaut de pouvoir s'entendre avec les gars de l'entretien. On ne se laissera pas faire ».

Robert Perreault rejette du revers de la main les prétentions de Lamoureux, mais si l'entente de principe intervenue correspond bien à la version qu'en a faite ce dernier hier, une question se pose : Comment se fait-il que la Société accepte aujourd'hui d'emprunter 22 millions \$ au fonds de pension des employés, alors que la semaine dernière cette même proposition, faite par le syndicat des chauffeurs, n'avait aucun sens, selon la STCUM.

Cette « entente » survient une semaine après le refus des syndicats de rouvrir leur convention collective pour permettre à la STCUM de bifurquer de leur contrat la clause d'indexation prévue le 1^{er} janvier, geler les salaires de janvier à juin 92, et réduire, pour une période de trois ans, sa participation au régime de pension des employés.

CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada H2Y 3K2
Télex: 05-268556
Fax: (514) 865-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY
OGILVY RENAULT
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389
MONTREAL OTTAWA

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites? Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à :

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST

8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h

Le démantèlement de l'empire Lavalin se poursuit

Vente de LavalinTech et prise en charge de UTDC par le gouvernement ontarien

d'après la Presse Canadienne

L'EMPIRE LAVALIN continue à se démanteler. Hier, LavalinTech a été vendu et le gouvernement ontarien a pris en charge UTDC, une filiale de Lavalin Industries.

Un homme d'affaires montréalais, John Bennett, a ainsi acquis 52 % des actions votantes de LavalinTech à la suite d'une entente avec le Trust Général qui, depuis août dernier, avait pris possession d'Entreprises Lavalin.

M. Bennett, ancien dirigeant de ScotiaMcLeod et Imasco, dirigera la compagnie avec M. Jean-Pierre DeMontigny.

Les nouveaux propriétaires ont déclaré qu'ils entendent modifier la stratégie de LavalinTech en favorisant des investissements dans des compagnies déjà établies. À ce jour, LavalinTech s'impliquait dans des projets de recherche-développement.

D'autre part, le gouvernement de l'Ontario a conclu une entente avec Lavalin Industries en vertu de laquelle il s'engage à assumer les coûts d'exploitation évalués à 10 millions \$ de la société de transport ferroviaire UTDC jusqu'à ce que cette dernière soit vendue.

En échange, le gouvernement a obtenu une option d'achat au mon-

tant de 1 \$ sur la participation de 85 % que Lavalin Industries détient dans UTDC. La durée de l'option est de 90 jours.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre ontarien des Transports Gilles Pouliot, à Queen's Park. Le but de l'opération, a expliqué le ministre, est de maintenir l'entreprise à flot, d'empêcher la mise à pied de 825 employés de UTDC et d'éviter que cette dernière perde des contrats.

Techniquement donc, le gouvernement ontarien pourrait devenir propriétaire à 100 % de l'entreprise dans 90 jours puisqu'il détient déjà 15 % des actions d'UTDC. Mais telle n'est pas son intention. Le gouver-

nement est présentement en pourparlers avec Bombardier et avec AEG Westinghouse Systems pour l'achat des actions de Lavalin dans UTDC.

Le gouvernement calcule que la vente sera finalisée d'ici la fin octobre. C'est en se basant sur cette estimation que M. Pouliot chiffre à moins de 10 millions \$ le montant que son gouvernement injectera.

Ceci comprend le paiement des salaires et les comptes courants, a précisé M. Pouliot.

Le gouvernement tentera, dans les négociations avec les acheteurs, de récupérer cette somme mais il n'y a aucune garantie à ce sujet, admet M.

Pouliot.

Joint à Montréal, le vice-président de Bombardier, M. André Bombardier, a confirmé l'intérêt porté à UTDC mais il a bien indiqué qu'il avait l'intention d'être le seul acheteur de la firme.

Les propos de M. Bombardier ne vont pas dans le sens de ceux du ministre Pouliot qui s'est dit ouvert à toutes les formules de propriété, y compris la vente d'action aux deux entreprises.

Le ministre a toutefois ajouté que le gouvernement ontarien n'avait pas l'intention — « du moins pas pour l'instant » — d'augmenter sa participation dans UTDC.

EN BREF...

Mon taux, mon toit est prolongé

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec a décidé de prolonger son programme appelé « Mon taux, mon toit », un programme d'aide financière à la construction domiciliaire. La date limite pour installer les fondations de la maison a été reportée du 30 septembre au 15 novembre 1991 tandis que la maison devra être terminée avant le 31 mars 1992 au lieu du 31 décembre 1991 pour être admissible aux subventions. Ce prolongement devrait permettre à quelque 3000 maisons neuves additionnelles de se qualifier pour le programme d'aide. Jusqu'à maintenant, 10 500 maisons ont bénéficié du programme, ce qui a impliqué une aide gouvernementale totale de 78 millions \$.

Stone-Consolidated demande un report

QUÉBEC (PC) — Le président de la compagnie Stone-Consolidated, Louison Olivier, demande expressément au gouvernement du Québec de reporter la mise en vigueur des nouvelles normes environnementales dans l'industrie des pâtes et papier, faute de quoi des fermetures d'usine seront inévitables. En parlant de sa propre compagnie, M. Olivier a indiqué, après son allocution, qu'une « couple de mes usines vont fermer », si les nouvelles normes environnementales sont appliquées selon l'échéancier prévu. Québec, dans son projet de nouveau règlement, veut réduire, d'ici 1993, de 75 % la charge organique des rejets de l'industrie papetière. Pour répondre aux vœux du gouvernement, l'industrie papetière au Québec devra investir 1 milliard \$ d'ici cinq ans.

Enquête sur Merrill Lynch

NEW YORK (AFP) — Merrill Lynch and Co. a indiqué hier que les autorités fédérales américaines de réglementation des marchés examinaient des transactions dans lesquelles cette firme est accusée d'avoir illégalement retenu des *junk bonds* pour le compte d'une compagnie d'assurance de Floride pour l'aider à gonfler ses résultats financiers. Mais Merrill Lynch, première firme de courtage de Wall Street, a démenti s'être livrée à toute irrégularité et a affirmé qu'elle coopérait dans cette affaire avec la Security and Exchange Commission (SEC). Ces allégations ont été avancées dans un article du *San Francisco Chronicle*.

Léger répit pour le dollar canadien

Jean-Pierre Legault.

CONFORTÉ PAR une confiance inébranlable des investisseurs internationaux, alors que la Banque du Canada s'apprête à baisser de nouveau son taux d'escompte, le dollar canadien a pris une journée de repos, hier, dans sa lente ascension vers des niveaux records par rapport à la devise américaine. Il a clôturé en légère baisse, à 88,46 cents US.

Ce n'est cependant que partie remise, tous les analystes et cambistes estiment que le dollar s'appréciera encore davantage, rien n'indiquant que l'appétit tranquille des investisseurs internationaux se tarira dans les jours ou les semaines à venir.

Il y a maintenant environ six semaines que le cours du dollar augmente, de façon très stable, sans mouvements brusques, à l'abri, semble-t-il, des événements qui secouent ailleurs les marchés.

En fait, depuis l'affaire Kealey, cet Ontarien qui accuse le gouvernement d'avoir instauré un réseau de patronage, rien de remarquable ne s'est produit sur le front du dollar, si ce n'est sa grande stabilité. Même le dévoilement des propositions constitutionnelles d'Ottawa n'a pas réussi à perturber la ligne que suit la devise.

La demande de dollar canadien semble insatiable sur les marchés internationaux et, outre les besoins de financement des gouvernements et sociétés publiques, ceux de grandes sociétés internationales contribuent à maintenir le lustre de la devise.

Ainsi, par exemple, la semaine dernière, la société suisse Ciba-Geigy a procédé à une émission d'obligations en euro-dollars de 150 millions. L'Irlandaise Guinness Finance y allait pour sa part d'une émission de plus de 100 millions.

Cette semaine, les besoins locaux ont trouvé preneur. Ainsi, l'Alberta a emprunté mardi 1 milliard \$ US. Lundi, le Québec y allait d'une émission de 50 milliards de yens (390 millions \$ US). Ces argentés sont, en cours d'opération, convertis en devise canadienne.

« Les gens voient l'Amérique

comme stable tant économiquement que politiquement », rappelle M. Philippe Brunet, directeur du change à la Banque de Montréal. Certes, le Canada connaît son lot de difficultés économiques, mais rien de comparable à celles de l'Europe. Ainsi, souligne M. Brunet, l'Allemagne de l'Est, le « joyau » des pays de l'Est, connaît d'énormes difficultés dans son passage à l'économie de marché.

« La confiance dont jouit le dollar canadien est très solide », renchérit M. Normand Faubert, responsable de comptes à la CIBC. « La situation économique, d'un point de vue extérieur au pays, c'est un petit problème », poursuit-il.

Les investisseurs n'anticipent plus maintenant de mouvement rapide tant à la hausse qu'à la baisse de la devise canadienne, ce qui contribue à minimiser davantage l'impact des événements internationaux sur le dollar.

L'élément psychologique joue aussi un rôle très important dans le comportement du dollar depuis plusieurs semaines. Et la devise est actuellement fort respectée. « Plus les gens en mangent, plus elle se maintient. Plus elle se maintient, plus les gens en veulent », observe M. Faubert.

Autre élément, rappellent les cambistes : la spéculation sur le dollar canadien est présentement beaucoup moindre qu'il y a à peine quelques mois. « Personne ne cherche à provoquer le marché », précise M. Faubert.

Personne ne prévoit un fléchissement à court terme du dollar. Les indicateurs des données fondamentales de l'économie s'améliorent, et les analyses techniques des gourous des marchés indiquent que le dollar a encore du « potentiel à la hausse ».

Cette situation se poursuivra en dépit de la nouvelle baisse du taux d'escompte que décrètera aujourd'hui M. John Crow. Elle devrait se situer autour de 12 points de base, portant ce taux à 8,34 %.

Les banques enboîteront le pas et baisseront alors leur taux préférentiel à 9 %.

Le TGV n'est pas un projet à la solde des gouvernements — Pierre MacDonald

Catherine Leconte

BOMBARDIER, chef de file du consortium TGV Canada, s'efforce fiévreusement de contrecarrer l'idée, apparemment largement répandue, que son projet de train à grande vitesse entre Québec et Windsor en Ontario entraînerait les contribuables dans un gouffre financier.

« Le TGV n'est pas un mégaprojet à la solde des gouvernements », a ainsi répété hier le vice-président de Bombardier responsable du dossier, Pierre MacDonald, qui multiplie les interventions publiques. « Ce n'est pas un projet hors de contrôle et sans fond », a-t-il affirmé devant l'Association des MBA du Québec.

Il leur a rappelé que « le consortium privé est prêt à accepter le plafonnement des contributions publiques » au projet et que le président de Bombardier, Laurent Beaudoin, en a pris l'engagement devant la Commission royale sur le transport des voyageurs.

Mais, a-t-il déploré, « je ne pense pas que cette attitude de TGV Canada soit bien comprise ».

Est-ce là l'explication de la lenteur des gouvernements à débloquer les fonds que le consortium leur demande d'engager dans l'étude de faisabilité du projet ?

Interrogé à ce sujet, M. MacDonald préfère croire qu'ils n'attendent « rien d'autre que le (bon) moment pour faire une annonce », et répète que « nous pensons voir une action de la part des gouvernements dans les

jours ou les semaines à venir ».

Il y a urgence, affirme-t-il. Le marché nord-américain du train à grande vitesse est estimé à 200 milliards \$ US sur les 20 prochaines années, sans compter les interconnexions éventuelles entre la vingtaine de corridors déjà identifiés. « Ce marché-là, aujourd'hui, est littéralement libre », a-t-il dit et « nous avons une petite avance », mais aux États-Unis, « ça grouille ».

L'étude de faisabilité doit se faire en deux phases, explique M. MacDonald. La première, qui prendrait un an à un an et demi, permettrait d'affiner les prévisions d'achalandage puis d'étudier les modifications à apporter aux réglementations sur le transport ferroviaire, les impacts sur l'environnement, les hypothèses de coûts et ultimement, d'échafauder à partir de tout cela le montage financier du projet.

C'est alors que devraient être fixées les parts respectives des secteurs public et privé au financement. En février 1990, Bombardier projetait une répartition 30 %-70 %, ce qui signifierait un investissement gouvernemental d'environ 2 milliards \$ pour un projet maintenant évalué à 7,1 milliard \$ (le projet concurrent, le Sprintor du groupe helvético-suédois ABB, ne coûterait « que » 3 milliards \$).

La deuxième phase de l'étude de faisabilité, qui se poursuivrait jusqu'en 1994, serait l'étude d'ingénierie détaillée nécessaire pour pouvoir faire des appels d'offres aux fournisseurs.

Ogivar licencie le tiers de ses effectifs

Robert Dutrisac

ASSAILLIE par la Commission des valeurs mobilières du Québec qui la poursuit, ainsi que son dirigeant Jaimé Benchimol, pour falsification, Ogivar fait face aussi à de sérieuses difficultés financières qui l'ont amenée à mettre à pied hier 35 employés.

En outre, même si, en juin, Ogivar a bénéficié d'une injection de capital de 3 millions \$, dont 2,45 millions \$ proviennent de la Société de développement industriel (SDI), le fabricant d'ordinateurs a annoncé hier qu'il cherchait à « identifier des sources de financement externes pour rétablir ses liquidités » et que « des discussions préliminaires ont été entreprises avec certains investisseurs potentiels ».

Selon le vice-président aux relations publiques d'Ogivar Luc Moreau, la compagnie a besoin de 2 à 5 millions \$. Il explique les difficultés actuelles de la compagnie par la baisse, notamment, des achats gouvernementaux qui comptent pour 90 % des ventes de l'entreprise.

Quant aux procédures entamées par la CVMQ, elles portent sur la falsification des états financiers d'Ogivar pour l'exercice se terminant le 30 juin 1987. La Commission accuse Ogivar et Jaimé Benchimol, alors président de la compagnie, d'avoir inclure dans ces résultats deux ventes fictives totalisant près de 900 000 \$. Ogivar a indiqué qu'elle entendait plaider non coupable. La date de comparution a été fixée au 25 octobre.

Tyson confirme discuter avec Bexel

Claude Turcotte

TYSON confirme discuter avec Bexel et la Coopérative fédérée de Québec depuis le mois de mai, en vue d'en arriver à une fusion de leurs activités. Le vice-président exécutif de Tyson Canada, M. Tony Tavares, a même ajouté hier que les pourparlers se poursuivent et qu'une conclusion favorable pourrait être atteinte d'ici la fin d'octobre.

L'objectif de ce rapprochement, a expliqué M. Tavares, est d'atteindre une plus grande efficacité grâce à une rationalisation de leurs entreprises réunies. Le vice-président a cependant nié que Tyson Canada soit sur le seuil de la faillite, une rumeur qui circule depuis que s'est répandue l'information concernant les discussions en cours. « La compagnie est solide », a-t-il ajouté, en rappelant que le géant américain Tyson est toujours le partenaire majoritaire de Tyson Canada et que la Banque Nationale fait partie des partenaires minoritaires.

Tyson Canada a un chiffre d'affaires annuel de 150 à 160 millions \$; elle possède trois usines d'abattage à Joliette, St-Damase, ainsi qu'une usine « cachée ». Cette compagnie est également propriétaire d'une usine de transformation de jambon, d'une usine de surtransformation de poulet (congelé), toutes deux à Saint-Jean, d'une menuiserie et de fermes, ce qui a total fait de l'emploi à 850 personnes.

Pour sa part Bexel, qui est le plus

important transformateur de poulet au Québec, appartient à la Coopérative fédérée de Québec. Le rapprochement de Bexel et de Tyson s'est imposé par le contexte très difficile de l'industrie du poulet depuis plusieurs mois. Cette industrie traverse présentement une importante période de transition vers de plus grands regroupements d'entreprises dans l'ensemble du Canada.

Bexel et Tyson sont en pourparlers depuis plusieurs mois. Le principe de la fusion ne semble faire aucun problème, mais les longues négociations découlent de la recherche de la meilleure formule de regroupement pour les deux partenaires. Les remarques de M. Tavares laissent croire cependant que ce dossier connaîtra très prochainement son aboutissement.

Wilson rejette l'idée de la parité fixe du dollar

Robert Dutrisac

LE MINISTRE de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur Michael Wilson s'est dit en désaccord, hier, avec l'idée de fixer la parité du dollar canadien avec la devise américaine.

La veille en Chambre, le premier ministre Brian Mulroney avait aussi rejeté cette suggestion provenant d'économistes au pays et soutenu qu'une telle mesure aurait des conséquences désastreuses sur les investissements et l'inflation au Canada.

« À quel niveau le fixer ? Et comment allez-vous le maintenir à ce niveau ? » s'est demandé M. Wilson qui participait à une rencontre de presse à Montréal dans le cadre du mois de l'exportation. « Les gens ont tendance à en arriver à des solutions faciles (quick fixes). Fixer la valeur du dollar est une solution facile », a-t-il ajouté.

Cette stratégie, qui a été adoptée par les petits pays de l'Europe, fut défendue la semaine dernière par l'économiste de l'UQAM Raymond

Théoret et reprise cette semaine par l'économiste torontois Thomas Courchene. Afin d'éviter des taux d'intérêt trop élevés et la perte de compétitivité des exportateurs canadiens, M. Théoret prônait un dollar canadien fixé à 78 cents US tandis que M. Courchene le voyait à 80 cents US.

M. Wilson a admis que « le dollar élevé empêche les gens d'exporter » mais il a ajouté que « nous (le gouvernement) ne contrôlons pas la récession, nous ne contrôlons pas le dollar. Nous avons certainement une influence mais la valeur du dollar est fixée par le marché ».

Le ministre a rappelé que la devise canadienne s'échangeait à parité fixe contre le dollar américain en 1969 mais qu'« on n'a pu la maintenir » dans la fourchette choisie alors; le Canada s'est vu forcé de revenir à un taux de change flottant. « Il y a plus de dérangement (disruption) dans le marché avec ces barrières artificielles. Vous pouvez espérer, vous pouvez rêver, vous pouvez prier pour un dollar à 80 ou 84 cents US mais le dollar est ce que le marché dit qu'il est », a-t-il jugé.

Baisse des demandes d'emploi

OTTAWA (PC) — Les demandes d'emploi en septembre ont diminué à leur plus bas niveau depuis avril 1984, a indiqué hier Statistique Canada. L'indice des demandes d'emploi a chuté à 72 en septembre, comparativement à 77 en août et juillet. C'était la première baisse de l'indice depuis mars dernier, soit le mois mar-

quant la fin de la récession selon les économistes. Depuis que la croissance économique a commencé à reprendre son envol en avril, le taux de chômage au pays a continué à augmenter, atteignant 10,6 % en août. Les plus fortes baisses de l'indice ont été enregistrées dans les Prairies, et en Ontario.

AVIS PUBLIC

OBJET: Séance du Conseil métropolitain de transport en commun

Veillez prendre note que l'assemblée publique du Conseil métropolitain de transport en commun prévue le vendredi 11 octobre 1991 à 11h30 est reportée à une date ultérieure.

Le 9 octobre 1991

Richard Courcy
Secrétaire-trésorier

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1772.40 - 3.10
TSE-300	3339.50 - 14.21
Dow Jones	2946.33 - 17.44
Dollar canadien (US Cents)	88.46 + .13
Or (New York-US\$)	359.60 + 1.90

(PC)

VOLVO VOLVO VOLVO

VÉRIFIEZ CES CHIFFRES!
1992
201 CV
6 CYL - 24 V
"960"



DANS UNE CLASSE A PART VOYEZ-LA, CONDUISEZ-LA MAINTENANT

LOCATION 737-6666 VENTES
5055, rue Paré (à l'est de Décarie)



La résistance haïtienne au Québec réclame l'intervention d'une force internationale en faveur d'Aristide

Lia Levesque
de la Presse Canadienne

UN GROUPE d'Haïtiens de Montréal réclament la présence d'une force internationale d'interposition pour permettre le retour en Haïti du président Aristide.

Le porte-parole de la Coordination de la résistance haïtienne au Québec, M. Jean-Claude Icart, se dit persuadé que « le président Aristide a encore l'appui du peuple ».

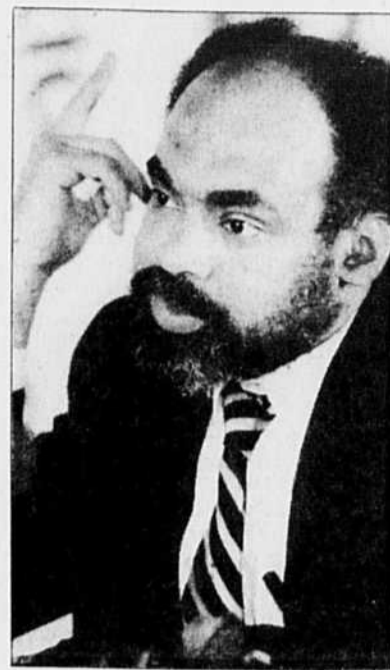
Mais sans l'appui d'une force internationale, Jean-Bertrand Aristide ne pourra venir à bout de l'armée et son retour ne saurait être viable, croit le groupe de coordination.

La Coordination de résistance demande donc une force d'interposition, dont le rôle consisterait à rétablir au pouvoir le président Aristide, assurer la paix et même « désarmer cette bande de hors-la-loi », lançait de son côté M. Franklin Midy, du Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal.

« Tant que cette armée sera là, il n'y a pas possibilité d'instaurer la démocratie », soutenait M. Midy.

Le groupe de coordination ne voit « pas une force d'intervention à la Schwartzkopf » mais plutôt une force d'interposition. M. Icart trouve que l'Organisation des États américains est « la mieux placée actuellement » pour constituer cette force.

A ceux qui soulèvent le fait que le



Jean-Claude Icart

président Aristide a commis un erreur, M. Icart répond que le père Aristide a sûrement commis plusieurs erreurs en sept mois.

Mais son bilan demeure « globalement positif et impressionnant », soutient M. Icart : assainissement des finances publiques, réforme de l'administration publique, fin de l'im-

sécurité, etc. Quant à son discours ambigu qui a jeté un doute sur ses intentions, M. Icart et les autres membres de son groupe de coordination affirment que ses propos ont été cités hors contexte. Le groupe parle de « désinformation ».

Certains ont vu une incitation à la vengeance lorsque le père Aristide a invité le peuple à se servir d'un « instrument », d'un « outil » contre les macoutes. « Ne négligez pas de lui donner ce qu'il mérite », disait le père Aristide. Plusieurs ont cru que le président Aristide faisait référence au supplice du collier, incitant le peuple à s'en servir.

Les représentants de la coordination, eux, se disent assurés qu'il faisait plutôt référence à l'article 291 de leur constitution, qui exclut les macoutes de l'administration publique.

Les représentants haïtiens invitent d'ailleurs les gens à relire d'anciens discours du père Aristide dans lesquels il condamnait la violence et souhaitait que plus une goutte de sang ne soit versée.

M. Icart admet qu'une certaine contestation commençait à se faire sentir en Haïti, juste avant le renversement du président Aristide.

« Il n'y a pas de miracles. La situation économique est catastrophique en Haïti. Des promesses tardaient à se réaliser. Il y a eu des insatisfactions et des frictions, il n'y a pas de doutes. »

Le Conseil de la langue française accusé de mollesse dans le secteur des sciences

Jean Chartier

LA LIGUE internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française réclame au Québec prene le leadership au prochain sommet de la francophonie dans dix jours à Paris afin de susciter l'utilisation du français par les hommes de science des pays francophones dans la publication de leurs recherches.

M. Pierre Demers, président de la LISULF, déplore aussi que le Conseil de la langue française ait été si fuyant dans son rapport sur l'utilisation du français scientifique. Ce n'est plus le Conseil de la langue française, devait lancer M. Demers, c'est un Conseil québécois du bilinguisme.

Le président de l'organisme fondé en 1979 se demande pourquoi on a des règles pour l'affichage mais pas pour la publication en langue française des recherches faites au Québec. M. Demers a été cofondateur en 1965 du Laboratoire de physique nucléaire de l'Université de Montréal et il souligne le fait que les chercheurs ont besoin de directives pour publier leurs recherches en français. Ce problème est mondial.

Il existe à Genève un centre mondial de recherche physique des hautes énergies subatomiques qui a un budget équivalent au budget de l'UdeM, et sur 750 communications qui y ont été publiées par la France, la Suisse, la Belgique et le Québec depuis 1983, une seule a été faite en français. Un nouveau leadership est nécessaire pour renverser ce courant et le Québec est très bien placé, avec sa présence sur le continent nord-américain, pour ce faire.

Le rapport du CLF sur « la situation du français dans l'activité scientifique et technique » est insatisfaisant aux yeux de M. Demers parce qu'il se contente d'éplucher les usages admis. Les affirmations y seraient banales et non contraignantes. Quant aux publications primaires, le rapport se ferait complaisant face à l'usage de la langue anglaise. « Il faut

du français », c'est ce qui est le plus affirmatif dans tout le document.

La position du CLF peut être résumée ainsi : « L'anglais étant la langue retenue des sciences, à la suite de l'allemand, du français quelque peu auparavant, et du latin autrefois, il faut laisser l'usage de l'anglais aux scientifiques quand ils le désirent. »

Ce texte gouvernemental donne double allégeance à la communication internationale des chercheurs. Ainsi le préambule dit : « Il convient de rappeler que le scientifique est le sujet d'une double appartenance. »

C'est une analyse qui sert à noyer le poisson, selon M. Demers, qui remarque qu'on peut dire la même chose du financier et de l'homme d'affaires, à cet égard.

Le texte poursuit : « Cette communication animée par les lumières de la raison ne connaît pas de patrie. » Mais, ce n'est pas par libre choix, c'est par obligation que les scientifiques se soumettent, explique le physicien retraité. Il reproche à la commission mise sur pied par Mme Bacon l'absence de toute recommandation, de toute exigence en la matière.

Les Français font la même chose, dit M. Demers. Ils perpétuent la situation actuelle par des milliards \$ fournis aux scientifiques. Le résultat final, c'est une collection de publications écrites en anglais. Sur 1000 travaux scientifiques menés en français, à peine 1 % sont publiés en français.

M. Demers donne en exemple la publication en anglais des travaux du docteur Montaignier de l'Institut Pasteur. Le professeur américain Gallo a empêché la publication aux États-Unis de certains extraits des résultats de recherche de l'équipe du professeur Montaignier. En conséquence, la paternité de la découverte du virus du sida n'a pas été accordée au Dr Montaignier pendant plus de deux ans. Pourtant, le professeur Montaignier s'exprimait exclusivement en anglais dans cette affaire.

même lorsqu'il est venu à Montréal. Cela ne l'a nullement aidé dans sa reconnaissance américaine.

« Les Japonais ont compris cela, explique M. Demers, et ils publient leurs propres recherches en japonais. » Bref selon lui, le rapport du CLF ne peut servir de base pour un renouveau du français par les scientifiques.

EN BREF...

Mulroney répond à Elliot-Trudeau

OTTAWA (PC) — Les déclarations de l'ex-premier ministre Trudeau sur la clause de la société distincte sont une contribution à la médiocrité politique et ne cherchent qu'à faire échec à une éventuelle entente constitutionnelle, a déclaré le premier ministre Brian Mulroney hier. « On voit de temps à autre une intervention comme celle-là qui vient d'on ne sait trop où et qui est davantage une contribution à la médiocrité politique qu'à la construction d'une grande nation », a commenté M. Mulroney à sa sortie des Communies. « Il est évident que M. Trudeau cherche par tous les moyens possibles à empêcher que ses successeurs réussissent là où il a échoué de façon aussi lamentable », a poursuivi le premier ministre. Au départ, M. Mulroney ne voulait pas répondre à M. Trudeau, mais devant l'insistance des journalistes, il s'est finalement laissé tenter. Il a ajouté : « J'ai déjà assez de difficultés à commenter les réactions des hommes et des femmes publiques qui vont jouer un rôle constructif dans le débat national sans avoir à commenter toutes les observations nuisibles de ceux qui veulent à tout prix empêcher la réalisation d'une entente constitutionnelle. »

Cuomo refuse de se mêler des affaires canadiennes

WASHINGTON (PC) — La Société Audubon et quatre autres groupes environnementaux américains ont demandé au gouverneur de l'État de New York Mario Cuomo d'user de son influence pour amener le gouvernement canadien à rendre plus sévère son processus d'évaluation environnementale. Un porte-parole du bureau de M. Cuomo a cependant fait savoir hier que le gouverneur n'avait pas l'intention de s'immiscer dans les affaires internes canadiennes, et de dire au gouvernement canadien ce qu'il devait faire. La Société nationale Audubon, le Environmental Defense Fund, le Environmental Planning Lobby, le Sierra Club et le Natural Resources Defense Council ont exprimé leurs craintes quant au projet de Grande-Baleine.

Un colloque sur les immigrants en région

UN COLLOQUE national sur la régionalisation de l'immigration se tiendra les 22 et 23 novembre prochains à Hull au Palais des congrès, organisé par l'Université de Québec à Hull, le Secrétariat régional de la concertation de l'Outaouais ainsi que Communication-Québec. Ce colloque, présidé par Roger Nicolet de l'Union des municipalités régionales de comté, veut sensibiliser les acteurs régionaux à la question de l'immigration au sein des régions, et permettre aux communautés culturelles de s'exprimer sur la question.

Une MTS peut aussi affecter les yeux

Paul Cauchon

DEPUIS dix ans les ophtalmologistes ont constaté une augmentation de 20 à 25 % de problèmes oculaires liés aux maladies transmises sexuellement (les MTS).

Ces effets peu connus des MTS étaient dévoilés hier par l'Association des ophtalmologistes du Québec, qui voulaient faire comprendre au grand public que les MTS sont devenues une source importante des maladies oculaires, et ils sont maintenant obligés d'inclure les MTS dans le champ courant de leur diagnostic.

Sans pouvoir livrer de chiffres très précis le docteur Paul Demers, ophtalmologiste rattaché au Centre hospitalier Saint-Joseph de Trois-Rivières et président de l'Association, et le docteur Jean Deschênes, ophtalmologiste rattaché à l'hôpital Royal Victoria de Montréal, parlent de « dizaines de milliers de personnes au Québec » souffrant de maladies liées aux MTS.

Toutes les MTS sont en cause, le sida étant le cas le plus spectaculaire puisqu'en inhibant le système immunitaire la maladie entraîne chez de nombreux patients des complications majeures, qui peuvent mener à la cécité complète.

Mais le chlamydia est également inquiétant — 30 % des adolescentes sexuellement actives en seraient atteintes, selon le docteur Deschênes,

qui ajoute que près de 10 % des conjonctivites signalées chez les jeunes de 16 à 20 ans ont pour origine le chlamydia. La transmission de l'infection peut se faire directement, à l'occasion de pratiques sexuelles orales, mais également par contact manuel (une femme atteinte portant les mains à ses yeux). Le chlamydia peut provoquer une conjonctivite chronique, et il peut se transmettre à un nouveau-né par la mère atteinte.

La syphilis est également en progression selon les spécialistes. La maladie peut causer de graves inflammations de l'œil et miner la rétine pigmentaire. Le public a l'impression que cette maladie est presque disparue mais des centaines de cas de syphilis se déclarent chaque année au Québec. Dans les cas graves (mal dépistés, mal soignés), la maladie peut entraîner la cécité, quoique ce soit rare.

La blennorragie ou gonorrhée peut également entraîner des maladies de l'œil (conjonctivite aiguë et souvent purulente). L'herpès est également pointé du doigt : la deuxième cause de cécité d'un œil en Amérique du Nord serait la kératite herpétique, et l'infection peut provenir de contacts indirects avec les mains. Selon le docteur Deschênes, en Amérique du Nord la deuxième cause de greffe de cornée c'est l'herpès. « Des infections à l'herpès, les ophtalmologistes en voient plusieurs cas par semaine dans leurs bureaux », ajoute-t-il.

Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain

LES DÉJEUNERS-CAUSERIES 1991-1992

DES CONFÉRENCES AU COEUR DE L'ACTION. DES SUJETS QUI FONT LA UNE DE L'ACTUALITÉ. UNE SÉRIE SPÉCIALE, MIROIR, DANS LE CADRE DU 350^e ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL QUI NOUS INVITE À FAIRE LE POINT ET À NOUS REGARDER EN FACE. RÉSERVEZ VOS PLACES DÈS MAINTENANT !

LA TRIBUNE À MONTRÉAL

LES DÉJEUNERS-CAUSERIES 1991-1992

25^e ANNIVERSAIRE DE LA CAISSE

M. Jean-Claude Delorme
Président du conseil et chef de la direction
Caisse de dépôt et placement du Québec

APPORT DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Konrad Sioui
Chef régional
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE. UN DES SECTEURS DE POINTE DE MONTRÉAL

M. Colin Mallet
Président
Sandoz Canada inc.

M. Michel Pagé
Ministre de l'éducation
Leader parlementaire

LES GRANDS MARCHÉS INTERNATIONAUX : CONDITIONS D'ACCÈS

M. Laurent Beaudoin
Président du Conseil et chef de la direction
Bombardier inc.

PERSPECTIVES D'AVENIR DU TRANSPORT EN COMMUN

Mme Louise Roy
Présidente-directrice générale
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal

UNE PME SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL

M. Karel Velan
Président
Velan inc.

CONFÉRENCIER À CONFIRMER

LE QUÉBEC VU PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Thomas O. Enders
Directeur général
Salomon Brothers Inc.
Ex-ambassadeur des États-Unis au Canada

LE QUÉBEC VU PAR LE CANADA

M. John F. Godfrey
Rédacteur - Affaires canadiennes
The Financial Post

LA PRODUCTIVITÉ CANADIENNE

M. Thomas P. d'Aquino
Président directeur général
Conseil canadien des chefs d'entreprises

L'ÉLECTRICITÉ DANS UNE ÉCONOMIE EN ÉTAT D'URGENCE

M. Richard Drouin
Président du Conseil et chef de la direction
Hydro-Québec

LE QUÉBEC VU PAR LES EUROPÉENS

CONFÉRENCIER À CONFIRMER

Conférencier de renom

DÉJEUNER-CAUSERIE SPÉCIAL
L'IMPACT DE L'ANIMATION DE LA VILLE SUR SON ATTRAIT ET SON AVENIR

MARDI, 15 OCTOBRE
BONAVENTURE HILTON INTERNATIONAL

MARDI, 5 NOVEMBRE
LE REINE ELIZABETH

MARDI, 12 NOVEMBRE
HÔTEL DES GOUVERNEURS LE GRAND

MARDI, 26 NOVEMBRE
BONAVENTURE HILTON INTERNATIONAL

LUNDI, 20 JANVIER
PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

MARDI, 4 FÉVRIER
LE REINE ELIZABETH

MARDI, 11 FÉVRIER
BONAVENTURE HILTON INTERNATIONAL

MARDI, 18 FÉVRIER
BONAVENTURE HILTON INTERNATIONAL

MARDI, 3 MARS
LE MERIDIEN MONTRÉAL

MARDI, 10 MARS
HÔTEL DES GOUVERNEURS LE GRAND

MARDI, 31 MARS
LE MERIDIEN MONTRÉAL

MARDI, 7 AVRIL
BONAVENTURE HILTON INTERNATIONAL

MARDI, 14 AVRIL
LE REINE ELIZABETH

MARDI, 5 MAI
LE MERIDIEN MONTRÉAL

MARDI, 12 MAI

L'interurbain Bell

BURNS FRY LIMITED

Samson Bélair Deloitte & Touche

SNC

Prix du billet : 45 \$ membres
52 \$ non-membres
Carnet d'abonnement (10 billets) : 400 \$ membres
460 \$ non-membres

Valable pour tous les déjeuners, sauf le déjeuner spécial des Fêtes et les déjeuners hors-série.

Renseignements et réservations : Ghislaine Larose
Téléphone : 288-9090
Télécopieur : 943-7320

772, rue, Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 1G1

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La trêve tient bon en Yougoslavie mais l'éclatement du pays semble chose faite

ZAGREB (Reuter) — Les parties en conflit en Croatie ont passé la journée d'hier à consolider le cessez-le-feu général signé la veille, relançant les espoirs d'une accalmie durable après trois mois de combats meurtriers.

« La conviction qu'un accord doit être trouvé a finalement prévalu », a déclaré le général Andrija Raseta, qui négocie les modalités de la trêve pour l'armée fédérale.

« Dans des circonstances où la Croatie n'a pas le choix, elle a accepté le moindre mal », a dit de son côté le vice-premier ministre croate, Zdravko Tomac, en marge des séances de travail sur le cessez-le-feu qui se sont déroulées à Zagreb.

Si la nouvelle trêve intervenue en Croatie semble plus crédible que les sept qui l'ont précédée depuis trois mois, les perspectives de règlement global de la crise yougoslave paraissent toujours aussi éloignées.

L'indépendance formellement proclamée mardi par les Républiques de Croatie et de Slovénie, quelques heures avant l'annonce du cessez-le-feu, accélère le processus de désintégration de la Fédération yougoslave.

« Il devrait être clair pour tout le monde qu'il n'existe plus d'entité yougoslave », a affirmé le ministre slovène des Affaires étrangères Di-

mitrij Rupel. « La Yougoslavie, telle qu'elle était connue dans le monde, ne survivra pas ».

Le ministre français des Affaires étrangères, Roland Dumas, a fait le même constat de décès hier. « La Yougoslavie n'existe déjà plus sous sa forme originelle et nous sommes obligés de constater que, sous nos yeux, s'opère une partition de fait, du fait de la volonté exprimée par deux républiques qui font partie de l'ensemble de s'en séparer », a-t-il dit à l'Assemblée nationale.

« La CEE devrait continuer d'agir en parfaite solidarité pour tirer de cette situation de fait les conséquences juridiques au regard du droit international qui s'imposent et s'imposent à nous », a-t-il ajouté.

Trois mois de combats en Croatie ont effacé l'autorité fédérale, aggravé les divisions interethniques et menacé de transformer la Fédération de 23,5 millions d'habitants en poudrière.

Un cessez-le-feu durable apparaît comme un préalable essentiel à l'ouverture d'un dialogue concret entre Serbes et Croates, les deux plus importantes nationalités de Yougoslavie qui s'opposent des siècles de rivalités souvent sanglantes. Même si la trêve tient, les deux bords reconnaissent que la tâche paraît insurmontable.

La Croatie souhaite quitter la Fédération en conservant les frontières qui sont les siennes depuis 1945. La Serbie, la plus importante république yougoslave, s'y résignerait mais à la condition que soit reconnu le droit à l'autodétermination de la minorité serbe de Croatie — 600 000 personnes, soit 12 % de la population de la République sécessionniste.

Bon nombre de Croates ont accueilli l'annonce du dernier cessez-le-feu en date avec un haussement d'épaules, comme si une trêve ne pouvait durer plus de quelques jours.

Responsables fédéraux et croates se sont entendus sur certains points de l'accord, y compris la levée du blocus des ports de la côte adriatique, et le retrait partiel de l'armée de certaines régions de la république indépendante.

La Croatie, dont le parlement a voté mardi à l'unanimité la rupture totale de la république avec la Fédération yougoslave, réclame cependant toujours le retrait total des troupes fédérales de son territoire.

Le cessez-le-feu entré en vigueur mardi avait redonné hier soir un aspect normal aux rues de Zagreb, illuminées par les lampadaires et les phares de voitures après six jours de black-out.

Au cours d'une conférence de presse à Belgrade, Andrija Raseta a déclaré que l'armée négociait son re-

trait des zones de Croatie peuplées à majorité de Croates, dont Zagreb et une partie de la côte adriatique.

Les forces fédérales ont par ailleurs levé le blocus de Zadar, l'un des sept ports croates assiégés par la marine et l'aviation yougoslaves le long de la côte dalmate.

Les Croates ont de leur côté accepté de mettre fin au blocus des casernes et installations de l'armée fédérale sur leur territoire. Ils sont convenus avec l'armée d'autoriser des observateurs de la CEE à rejoindre les convois humanitaires envoyés dans les villes assiégées de l'est de la Croatie.

En réponse à la déclaration d'indépendance de Zagreb, des régions croates à majorité serbe de l'est de la Croatie ont voté hier pour mettre leurs forces de défense au service de l'armée fédérale.

Dans la capitale croate, Simon Smits, porte-parole des 200 observateurs de la CEE déployés en Croatie, s'est dit optimiste sur les chances d'application de la trêve actuelle. « Je crois que l'accord réussira », a-t-il dit. À Belgrade, la cour constitutionnelle de Yougoslavie a par ailleurs déclaré nulle la déclaration d'indépendance de la Slovénie, proclamée le 25 juin dernier avec la Croatie et confirmée mardi après un moratoire de trois mois.

LE MONDE EN BREF

Zaire : pas de gouvernement

KINSHASA (Reuter) — Les efforts pour former un gouvernement de crise au Zaire se sont heurtés à de nouveaux obstacles hier, le premier ministre pressenti Etienne Tshisekedi niant au président Mobutu Sésé Séko le droit de revendiquer pour ses partisans la moitié des portefeuilles ministériels. Au terme d'une entrevue avec le chef de l'État, le premier ministre désigné a déclaré qu'il ne pouvait pas diriger un gouvernement dans lequel l'Union sacrée de l'opposition partagerait les portefeuilles ministériels à égalité avec le Mouvement populaire de la Révolution du président Mobutu.

Immigration : Cresson intervient

PARIS (Reuter) — Le premier ministre français, Edith Cresson, a présenté hier à l'Assemblée le projet de loi renforçant la lutte contre le travail au noir et l'immigration clandestine, affirmant que la France ne pouvait « accueillir toute la misère du monde ». « Le problème de l'immigration ne doit être ni idéalisé et ignoré, ni déformé et exploité (...) Il est légitime de prendre la mesure des évolutions récentes et des risques nouveaux » en la matière, a estimé le chef du gouvernement. « Dans cette situation, réaffirmons que notre pays ne peut pas accueillir toute la misère du monde », a ajouté Edith Cresson, reprenant les propos tenus il y a quelques mois par son prédécesseur, Michel Rocard.

13 morts en Afrique du Sud

JOHANNESBURG (Reuter) — Les violences politiques ont fait treize nouvelles victimes en Afrique du Sud, portant à 31 morts le bilan des trois jours de violence. Selon la police, treize personnes ont été tuées mardi soir et mercredi. Quatre ont trouvé la mort dans une file de taxis en plein centre de Johannesburg, trois autres ont été jetées d'un train en marche et une a été tuée dans un accrochage avec la police. Les autres ont été abattues ou tuées à coups de hache.

Nouveaux incidents à Lomé

LOMÉ (Reuter) — De nouveaux incidents interethniques se sont produits hier à Lomé, au lendemain de violences qui avaient fait huit morts dans la capitale du Togo. Selon des témoins, des affrontements ont eu lieu dans divers quartiers de la ville, notamment à Adewuikomé, entre jeunes partisans du nouveau gouvernement de transition et membres de l'ethnie kabylé du général-président Gnassingbé Eyadéma. Les habitants de ce quartier, en majorité des Kabylés, ont pour la plupart des parents dans l'armée qui furent choyés par Eyadéma, a-t-on indiqué de source diplomatique à Lomé. Après avoir échappé à ce qu'il a qualifié de tentative d'arrestation par des militaires, le premier ministre a fait appel à une assistance de la part des « pays amis du Togo » pour lui permettre d'asseoir définitivement la démocratie.

Palestiniens à Washington

JÉRUSALEM (Reuter) — Trois personnalités palestiniennes des territoires occupés se sont envolées hier pour Washington où elles doivent discuter avec le secrétaire d'État américain James Baker des modalités de la conférence de paix au Proche-Orient souhaitée par les États-Unis. Fayçal al Hussein, Hanane Achraoui et Zakaria al Agha figurent parmi les interlocuteurs palestiniens privilégiés du chef de la diplomatie américaine, qui entame samedi sa huitième tournée au Proche-Orient en huit mois. La composition de la délégation palestinienne à la conférence est l'un des principaux points d'achoppement de la tenue du forum, peut-être à la fin du mois.

Des néo-communistes à Moscou

MOSCOU (AFP) — Un « groupe d'initiative » communiste composé de responsables du PCUS a annoncé hier son intention de fonder à court terme un nouveau parti de gauche dans la Fédération de Russie. Il s'agit d'un « parti d'obédience socialiste qui défendra les travailleurs », ont expliqué les membres de ce groupe au cours d'une conférence de presse très confidentielle, qui s'est tenue dans un immeuble de travail du Soviet suprême (parlement) d'URSS. Plusieurs dirigeants de ce mouvement, parmi lesquels les députés soviétiques Roy Medvedev et Anatoli Denissov, ont indiqué qu'une conférence constitutive de ce parti pourrait avoir lieu à la fin du mois d'octobre. Aujourd'hui, 10 à 15 pour cent des communistes militent encore activement, selon ces dirigeants qui ont longuement dénoncé « l'illégalité de l'interdiction de fait du parti communiste soviétique (...) » et surtout de la confiscation de ses biens.

Maggie ovationnée

BLACKPOOL (AFP) — L'ancien premier ministre britannique Margaret Thatcher a été ovationnée pendant cinq minutes par le congrès du Parti conservateur debout et enthousiasmé lors de son arrivée à Blackpool hier matin. Mme Thatcher qui était accompagnée de son successeur, John Major, venu l'accueillir, a écouté l'assemblée sans avoir besoin de prononcer un seul mot. Les congressistes, debout, ont refusé d'écouter la suite des débats, exigeant un « speech » de l'ancien premier ministre. Pour calmer l'assistance, il a fallu que le président de séance lise le petit papier que venait de lui passer Mme Thatcher : « Je suis très touchée, mais il faut continuer ».

Néo-nazi expulsé

HANOVRE (Reuter) — Un dirigeant néo-nazi autrichien a reçu ordre de quitter l'Allemagne, où il vit, après avoir été condamné à huit mois de prison avec sursis pour avoir frappé une femme à coups de hache, a annoncé hier le ministre de l'Intérieur allemand, Karl Polacek, qui dirige, à 56 ans, le petit Parti du travail indépendant (FAP), doit quitter l'Allemagne avant le 6 novembre, ou il sera expulsé de force. Son expulsion est motivée par une série d'actes délictueux, a précisé le ministre.

Arrestations à La Havane

LA HAVANE (AFP) — Six dissidents cubains ont été arrêtés hier matin par la police cubaine, a annoncé à l'AFP le dirigeant d'un groupe illégal de défense des droits de l'homme, selon Elizardo Sanchez Santa-Cruz, président de la Commission des Droits de l'Homme et de la Réconciliation Nationale (CDHRN), ces arrestations pourraient être liées aux efforts accomplis par la Concertation démocratique cubaine (CDC, coalition de 8 mouvements dissidents dont la CDHRN) pour diffuser un texte de propositions au 4ème congrès du Parti communiste, qui s'ouvre aujourd'hui. Ces propositions avaient été rendues publiques lundi au cours d'une conférence de presse.

30 millions d'Africains menacés de famine, estime le FMI

BANGKOK (Reuter) — La famine menace trente millions d'Africains au sud du Sahara, selon un rapport du Fonds monétaire international (FMI) publié hier.

L'institution de l'ONU, qui recommande des mesures d'austérité économiques et fiscales aux pays appauvris de la région, impute cette situation de crise à des causes politico-économiques autant qu'à la sécheresse.

« Environ 30 millions d'habitants de cette région risquent la famine, surtout en Ethiopie et au Soudan, mais aussi en Angola, au Burkina Faso, au Liberia, au Mozambique et en Somalie », selon « Perspectives économiques mondiales », rapport semestriel du FMI.

« Dans ces pays, les pénuries alimentaires causées par la sécheresse sont décuplées par les obstacles qu'opposent aux opérations de secours les guerres civiles, l'insuffisance des infrastructures ou des réseaux de distribution et la raréfaction des devises étrangères », écrivent les auteurs du rapport.

Le FMI, qui doit tenir sa réunion annuelle la semaine prochaine à Bangkok, fait valoir que les pays qui ont suivi ses directives économiques

s'en sortent mieux, même s'ils souffrent aussi de pénurie d'eau : « Dans d'autres pays affectés par la sécheresse, comme la Gambie et le Ghana, l'accès aux importations alimentaires est facilité par des réserves de devises résultant d'un contexte macro-économique stable, soutenu par de prudentes réformes économiques et structurelles. »

Les économies africaines, qui souffrent d'un très lent développement de leurs marchés extérieurs, sont constamment contrariées par « des guerres civiles et des politiques inadaptées dans de nombreux pays », dit le FMI.

Dans la zone subsaharienne, le Fonds s'attend à ce que la croissance du produit intérieur brut (PIB) reste inchangée à 2,25 % au cours de l'année 1991. Du fait de la croissance démographique, cela implique une baisse de un pour cent du PIB par habitant par rapport à 1990.

L'inflation devrait passer en moyenne de 22,75 % en 1990 à 24 % en 1991 dans la région, hausse très supérieure à celle du monde industrialisé. Le FMI prévoit une amélioration en 1992 une reprise économique internationale.

Baker fera une ultime tentative en vue d'une conférence de paix

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'État James Baker doit repartir samedi au Proche-Orient pour un dernier effort avant de lancer une conférence de paix dans une ambiance lourde de tension entre Washington et Israël.

M. Baker reprend sa navette alors que les relations entre les États-Unis et Israël se sont tendues parce que Washington a refusé de garantir avant février prochain des emprunts israéliens de dix milliards de dollars pour financer l'installation des immigrants juifs soviétiques.

Les États-Unis n'entendent pas fi-

nancer, même indirectement, la colonisation israélienne des territoires occupés, qu'ils considèrent comme le principal obstacle à la paix. Le premier ministre israélien Yitzhak Shamir les a accusés lundi de s'attaquer à « l'un des principes fondamentaux du sionisme ».

Israël refuse de suspendre la colonisation. Des militants juifs ont entrepris hier une nouvelle occupation de maisons dans le quartier arabe de Jérusalem avec l'intention déclarée de saboter la conférence de paix.

Vendredi dernier, dans le premier incident de ce genre connu depuis la

guerre du Golfe, des appareils israéliens ont violé l'espace aérien irakien et les États-Unis ont protesté fermement auprès du gouvernement israélien.

En privé, des responsables américains se sont inquiétés des conséquences de ces survols non seulement pour les observateurs des Nations unies en Irak mais pour la conférence de paix.

Les avions israéliens ont dû pénétrer l'espace aérien d'un ou plusieurs autres pays arabes — la Syrie et l'Arabie saoudite d'après la version irakienne — pour se rendre en Irak et certains observateurs y voient une provocation avant les pourparlers de paix.

M. Baker doit partir samedi soir pour Israël. Il se rendra également en Égypte, en Jordanie et en Syrie et devrait regagner Washington le jeudi 17.

Le porte-parole du Département d'État, Mme Margaret Tutwiler, n'a pas voulu dire si cette huitième tournée depuis mars dernier serait la dernière avant la conférence.

Mais elle a confirmé que M. Baker tentait toujours de la convoquer en octobre et de hauts responsables américains ont fait savoir que le secrétaire d'État était prêt à forcer la décision des parties récalcitrantes en lançant les invitations.

La principale difficulté à résoudre est la formation d'une délégation jordanienne-palestinienne qui soit acceptable pour Israël et pour l'OLP, bien que le rôle de cette dernière ne soit pas reconnu officiellement.

Bush soutient toujours Thomas

WASHINGTON (AFP) — Le président George Bush, irrité par le report du Sénat américain de son vote de confirmation de M. Clarence Thomas à la Cour suprême, a exprimé hier sa « totale confiance » en son candidat, malgré les accusations de harcèlement sexuel dont celui-ci fait l'objet.

M. Bush a cependant pris soin de ne pas faire de commentaire sur ces accusations qui, ayant suscité un vif débat au Congrès, seront débattues par la commission judiciaire du Sénat en fin de semaine avant qu'un vote n'ait lieu mardi prochain.

Le président américain devait recevoir M. Thomas hier pour lui exprimer son soutien. « Je soutiens Clarence Thomas. Il n'y a pas d'hésita-

tion. Il n'y a pas de conditions. C'est comme cela et cela ne changera pas », a-t-il déclaré.

M. Thomas, un juge noir de tendance conservatrice, a demandé un report du vote de confirmation — qui devait avoir lieu mardi — pour réfuter les accusations de harcèlement sexuel faites par une jeune femme noire, Anita Hill, qui travaillait sous ses ordres au début des années 80.

Alors que la confirmation de M. Thomas à la Cour suprême semblait acquise, ces accusations ont fait changer d'avis plusieurs sénateurs et le chef de file de la minorité républicaine au Sénat, Bob Dole, a reconnu qu'il n'y avait pas de majorité en faveur du candidat de M. Bush.

«Le socialisme ou la mort»: option mortelle pour le castrisme ?

Bertrand ROSENTHAL

de l'agence France-Press

LA HAVANE — Au pouvoir depuis 32 ans, Fidel Castro sera immanquablement le principal protagoniste du quatrième congrès du Parti communiste cubain qui s'ouvre aujourd'hui avec, pour alternative, l'adaptation de la révolution cubaine aux réalités du monde contemporain ou la défense du communisme.

Sous le slogan « le socialisme ou la mort », Fidel Castro semble avoir choisi de faire de Cuba l'ultime défenseur d'un communisme orthodoxe balayé en moins de deux ans en Europe.

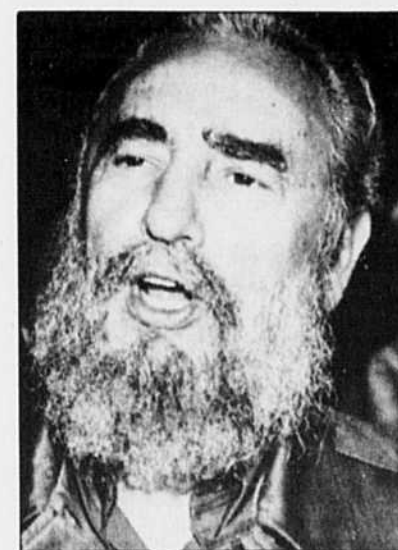
Dirigeant charismatique dans son île, le « commandant en chef » n'a cure, à 65 ans, d'être traité à l'étranger de « dinosaure », avec sa barbe blanche et son uniforme vert-olive, ou d'être comparé au dictateur du roman de Gabriel Garcia Marquez, « l'Autome du patriarcat ».

Pour ses admirateurs, il pourrait encore faire renaître l'espoir dans une révolution sociale unique dans le tiers-monde, en adaptant son régime aux nouvelles données internationales.

L'homme n'est apparemment pas contesté dans les allées du pouvoir. Toutefois, diplomates et observateurs sont convaincus que des divergences existent sur la politique à mener pour sortir le pays de la crise, c'est-à-dire sur le type et l'ampleur des mesures de libéralisation économique à prendre.

Après la disparition de la communauté économique socialiste et la fin des privilèges que lui accordait l'Union soviétique, le castrisme, pour survivre, doit absolument développer les forces productives nationales.

À partir de 1970, Cuba a copié les structures administratives, institutionnelles et politiques du camp socialiste est-européen. Le pays s'est



Fidel Castro

doté d'un système de sécurité sociale unique en Amérique latine, garantissant santé et éducation gratuites, et d'une infrastructure de base pour le développement. Cependant, ces réalisations dépendaient d'une aide généreuse aujourd'hui disparue.

À l'heure actuelle, le mécontentement de la population a atteint un degré explosif face à la pénurie de biens de consommation mais aussi face aux réglementations et prohibitions inhérentes au socialisme bureaucratique.

La période de l'« offensive révolutionnaire » en 1968 a quasiment éradiqué l'ensemble du commerce, de l'industrie et des services tandis que « la rectification », à partir du milieu des années 80, a interdit les marchés libres paysans. La motivation économique personnelle et l'activité privée sont alors devenues de vertueux délits sociaux. Trouver le moyen de redynamiser la petite paysannerie privée se présente comme l'un des casse-tête du régime.

Par ailleurs, depuis des mois, des

économistes officiels bataillent pour que soient prises en compte deux données de l'économie cubaine : le marché et le travail au noir.

Ces économistes proposent notamment de légaliser le travail des artisans et prestataires de services en délivrant des licences contre le paiement d'un impôt.

Pour relancer les investissements, Cuba s'approprierait, selon des sources spécialisées, à accepter la création de sociétés mixtes à capitaux majoritairement étrangers. De telles « joint-ventures » existent déjà dans le secteur du tourisme.

Alors que les visites de dirigeants cubains se multiplient en Chine où Fidel Castro est invité, de nombreuses personnalités du régime envisagent, pour Cuba, une démarche à la chinoise : réformer l'économie sans modifier fondamentalement les institutions, ni changer les hommes au pouvoir.

Pour sa part, Fidel Castro avait paru n'écarter aucune possibilité au printemps dernier : finalement, avait-il dit, « tout est possible dans la période spéciale en temps de paix » — lancée l'automne précédent pour faire face à la diminution des livraisons soviétiques et préparer le pays à une économie de guerre.

Fidel Castro peut-il encore être l'homme des réformes ? Certains rappellent qu'il a su changer d'avis sur le développement du tourisme international, auquel il était idéologiquement opposé, et qui est devenu l'une des priorités de l'économie cubaine.

D'autres considèrent que la rhétorique révolutionnaire tient une place importante et qu'il s'agit en fait de trouver des formules qui ne heurtent pas les principes du leader cubain. Ainsi, en organisant depuis trois ans les fameux « contingents » de travailleurs de choc, une forme d'intéressement matériel des ouvriers a été rencontrée avec succès.

ÉDITORIAL

Par leurs propres moyens

Il est d'une désarmante simplicité, le rapport du commissaire Stuart Smith, qui a parcouru le Canada en solitaire pour voir comment les universités s'acquittaient de leur mandat d'enseignement. Avec une économie de moyens qui en remontre admirablement aux tapageurs équipages constitutionnels, l'Association des Universités et collèges du Canada (AUCC) a obtenu de son pèlerin pragmatique — ancien chef du Parti libéral de l'Ontario et ancien président du Conseil des sciences du Canada — un diagnostic limpide, calme, utile. Il met le doigt sur les maux véritables et il dit (surprise!) que les universités peuvent les résoudre, pour l'essentiel, par leurs propres moyens.

La demanderesse du rapport, l'AUCC, n'en sera pas nécessairement ravie. Car M. Smith fait un sort aux deux grandes voies de fuite en avant de la communauté universitaire canadienne, quand elle s'apitoie sur ses malheurs.

La première est de réclamer plus d'argent, encore et toujours. Le Commissaire admet que des ressources supplémentaires ne feraient pas de tort, que les cousins américains sont bien riches et enviables, et que les gouvernements tout comme les étudiants pourraient y aller un peu plus de leurs deniers. Mais pour corriger le tir là où il le faut, affirme-t-il, l'argent n'est pas la seule solution.

La deuxième fuite les pousse dans les bras du gouvernement fédéral (la plupart des universités québécoises sont toutefois dissidentes sur ce point, et défendent la compétence provinciale exclusive en éducation). M. Smith voit dans cette querelle une bonne raison de rester tranquille, et malgré le chant des sirènes dans le reste du Canada, il ne comprend toujours pas où serait « l'avantage réel » de ce transfert de compétence. Ottawa, dit-il, doit simplement maintenir et même augmenter sa contribution à l'enseignement postsecondaire via les transferts inconditionnels du Financement des programmes établis (FPE). On sait que ces transferts sont désormais comprimés, ce qui n'empêche pas l'AUCC, le printemps dernier, de voir en Ottawa le sauveur ultime de l'enseignement supérieur. « Il est essentiel d'adopter une stratégie fédérale qui permette la mobilisation des ressources canadiennes en enseignement supérieur », déclarait en mars le directeur de l'AUCC, ignorant carrément les grincements de ses commentateurs québécois. M. Smith ne l'aura pas convaincu puisque le résumé de son rapport, rédigé par l'AUCC, passe tout simplement sous silence cette recommandation majeure.

Refusant de fuir, donc, M. Smith dit

plutôt aux universités de se mobiliser elles-mêmes, si elles veulent de la coordination pan-canadienne comme elles le clament dans tous les colloques. La raison la plus fréquemment invoquée pour appeler Ottawa au secours, c'est la disparité des diplômés d'une province à l'autre, qui nuit à la « mobilité » dont l'union économique a tant besoin. Rien n'interdit aux universités, évidemment, de se donner elles-mêmes les instruments de validation des équivalences.

Là où le bât blesse, on s'en doutait, c'est dans l'évaluation de la valeur des diplômes. Le chapitre que M. Smith consacre à la vérification de la qualité, l'un des plus imposants de son rapport, illustre bien la difficulté. Les établissements devraient adopter « des mesures simples de transparence publique », c'est-

Les universités doivent se remettre à l'enseignement

à-dire dévoiler leurs résultats de diplomation et le degré de satisfaction de leurs étudiants, répondre à certains indicateurs touchant la répartition de leurs ressources et leurs principales pratiques pédagogiques. On sait comment les cégeps, au Québec, ont réagi à cette torture qu'il a fallu leur imposer de haute lutte. On n'ose imaginer que les universités se l'infligeraient volontairement, et surtout publiquement! Mais enfin, la question est froidement posée: préfèrent-elles se coordonner en préservant ce qui leur reste d'autonomie académique, ou leurs suppliques à Ottawa sont-elles une façon de se donner un tuteur, qu'elles pourront toujours vilipender par la suite? Les recteurs québécois qui maugréent en coulisses peuvent maintenant se servir du rapport Smith pour repousser la tentation fédérale, mais il leur faudra, en contrepartie, accepter son hypothèse d'évaluation volontaire. Intéressant dilemme.

Le rapport Smith renvoie également les universités à elles-mêmes en examinant les carences de leur mission d'enseignement. Il formule et précise un consensus qui commence heureusement à émerger sur les campus: la fonction de recherche est en train d'avaloir la fonction d'enseignement. Influencées et bousculées par le modèle américain, les universités canadiennes se sont lancées dans un rattrapage important au plan des études avancées et de la recherche. Le recrutement des professeurs, les cri-

tères de promotion, la distribution des tâches d'enseignement, tout se subordonne petit à petit à la recherche, qui attire les subventions et qui garantit le prestige. En contrepartie, on néglige les enseignements de premier cycle, on dévalorise les bons pédagogues, on encadre bien mal la masse des étudiants qui entrent à l'université et qui « décrocheront » très tôt, dans près de la moitié des cas.

Même si le rapport ne donne jamais suffisamment de comparaisons entre provinces, on sait qu'elles souffrent toutes du même déséquilibre. On a vu récemment des universités québécoises se chamailler à propos du décompte des mentions que leurs chercheurs récoltent dans des publications scientifiques de quelques dizaines d'exemplaires. Le mal américain, le *publish or perish* est désormais inguérissable chez lui, dit M. Smith, mais il ne lui semble pas trop tard pour une cure au Canada. La logique du marché et des fonds privés, qui dirige littéralement les universités américaines, s'applique moins durement ici. Mais le coup de barre doit être ferme. « L'enseignement, écrit le commissaire, est gravement sous-évalué dans les universités canadiennes; il faut un réaménagement total. »

De gré ou de force. Car ce qui ramène soudain un semblant de sagesse, c'est le gaspillage de jeunes intellectuels que les universités sèment en route. Une recherche menée pour la commission ne fait que confirmer plusieurs études québécoises du même type. Près d'un étudiant sur deux inscrits au premier cycle abandonnera ses études avant le diplôme, et c'est l'hécatombe du côté des étudiants à temps partiel. Ce taux d'abandon est plus élevé qu'aux États-Unis si bien que pour une « fréquentation » comparable, nous produisons moins de diplômés. Dans une économie en difficulté, où les contrôles se resserrent, pareille déperdition est inacceptable. Elle oblige à revaloriser l'encadrement des étudiants, la performance pédagogique des professeurs, la pertinence des programmes. Le chercheur n'est plus le seul dieu du campus.

Ne serait-ce que pour avoir épelé ces vérités, le rapport Smith mérite d'être béni. En certains quartiers, on le trouvera simpliste. Il y manque bien des nuances, sa connaissance de la réalité québécoise est limitée, certains de ses chapitres sont bien courts, et il se refuse au jargon bienheureux des conseils et comités où la périphrase tient lieu de plan d'action. Mais c'est le genre de rapport qu'il importe peu de suivre à la lettre, pourvu qu'on en adopte l'esprit.

LISE BISSONNETTE

MISE À PIEDS



Michel Duquette

Une et indivisible

Monsieur Crow, distingué gouverneur de la Banque centrale du Canada, a bien fait de nous remettre les idées à l'endroit, en proclamant haut et fort que, quelle que soit la réforme constitutionnelle à venir, la politique monétaire restera une et indivisible, comme l'Église. On entend tellement de choses ces temps-ci, tant de sons de cloche discordants, qu'on en perd son latin!

Il y a des limites, au sein d'une fédération, qu'il faut apprendre à ne pas franchir. La politique monétaire en est une.

D'accord pour le régionalisme, les firmes d'électricité administrées par et pour les provinces. D'accord pour un certain pouvoir de taxation consenti aux gouvernements régionaux. Pas de problèmes en ce qui concerne toutes et chacune des stratégies économiques du Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et des autres pensionnaires du dortoir canadien.

Quoi de mal à ce que des libéraux conservateurs dirigent depuis cinq ans la province française avec une parcimonie digne des bonnes sœurs. Notre stabilité quelque peu stagnante ne nuit pas à l'ensemble national; elle donne le ton.

Plus préoccupante, aux yeux des hommes d'affaires, est la révolution néo-démocrate que la très orthodoxe Ontario est en train de se taper. Tant pis si les Prairies se transforment de plus en plus en supermarché énergétique de la *strip* américaine — l'Alberta avec son pétrole, la Saskatchewan avec l'uranium. Au moins, ça roule. Ou encore que la province riveraine du Pacifique devienne un havre pour les investisseurs asiatiques qu'un futur incertain attire sur nos côtes. Comme on sait, certains en ont profité.

LE CANADA est la somme, en fin de compte, de ces multiples interprétations régionales du libéralisme. De ce vécu centenaire qui hérite, par les descendants de colons et d'immigrants implantés chez nous, de toutes les conceptions possibles du commerce. D'Est en Ouest, diverses traditions ont modelé l'intervention de l'État, les relations entre lui et les entrepreneurs, l'idée qu'on se fait d'une politique sociale, la sensibilité environnementale, et j'en passe.

Qu'est-ce qui est commun, quand on a mis de côté les cultures régionales — du cipâte du Lac-Saint-Jean au *smoked meat* en passant par la tarte à la citrouille —, si on oublie la langue, la police motée et le *Fantasy Garden*? Il reste la politique monétaire, et ça c'est sérieux.

Certains drôles ont parlé, dans le cadre de la réforme constitutionnelle, d'une éventuelle modulation de la politique monétaire qui pourrait être consentie selon les sensibilités des régions, ce qui revient à dire compte tenu de leur parti économique. Les provinces pourraient, par exemple, se retrouver avec des taux d'intérêt différents.

Ce sont ces taux, il est bon de le rappeler, qui contrôlent l'inflation en gonflant ou en contractant la masse monétaire. Quand ils sont élevés, l'argent reste à la banque et prend de la valeur. Quand ils baissent, il est dépensé selon les conditions du milieu.

CETTE STRATÉGIE reconnaîtrait dans les faits la plus ou moins grande responsabilité des régions dans l'état économique général de la fédération. Et, du même coup, que le fardeau de la dette n'est pas le même entre elles.

Avec ce scénario et sur la base d'un calcul macro-économique qui reste à déterminer, le gouverneur de la Banque centrale pourrait décider que

telle province ne vit pas la récession de la même façon qu'une autre. En Ontario, où l'industrie est la plus forte et les revenus plus élevés, ce qui nourrit l'inflation, on punirait les créateurs d'emplois en élevant le loyer de l'argent.

Du même coup, on récompenserait les détenteurs de bas de laine. Ce qui ferait fuir l'investissement au profit de l'épargne, tandis que des investisseurs étrangers, avides de gains spéculatifs, viendraient à leur tour déposer leurs avoirs dans le système bancaire de cette province.



Dans le même temps, on encouragerait les emprunteurs et on dissuaderait les épargnants d'une province plus pauvre, disons le Québec, en autorisant que les banques de cette province pratiquent des taux d'intérêt inférieurs à la moyenne. Voilà qui donnerait un coup de pouce aux entrepreneurs au détriment des rentiers et stimulerait le cycle économique.

À la longue, les investisseurs ontariens viendraient chez nous, tandis que nos épargnants déposeraient leurs avoirs à l'ouest de l'Outaouais. Curieuse situation! La valeur du dollar ontarien s'élèverait, celle du québécois baisserait. Par une méthode qui reste à trouver, la Banque du Canada égaliserait le dollar, pour tous les Canadiens, à un niveau moyen situé quelque part entre sa valeur réelle en Ontario, au Québec et ailleurs.

Comme il y a plus de provinces pauvres que de riches, la valeur du dollar aurait tendance à baisser en proportion de la modulation interprovinciale consentie. Elle serait donc plus basse qu'aujourd'hui.

Pour la hausse de nouveau, comme le souhaitent nos partenaires économiques américains, il resterait à Ottawa à en relever la moyenne par une accentuation de la modulation. C'est-à-dire que les taux d'intérêt seraient beaucoup plus élevés dans les régions dynamiques, là où les industries sont les plus nombreuses, et beaucoup plus basses ailleurs. Même là, ils auraient tendance à monter.

ON VOIT d'ici ce qui risquerait de se produire. Les provinces les plus favorables à

l'investissement seraient les régions pauvres, dont l'économie est basée sur le primaire. Le secteur industriel, pénalisé partout où on le retrouve, au Canada central, serait handicapé par des taux d'intérêt d'autant plus élevés que ceux pratiqués en périphérie seraient bas.

Les chances pour que les usines quittent alors Oshawa et Peterborough pour Saint John's et Moncton sont bien faibles en comparaison de l'éventualité de leur migration aux États-Unis. Là où on pratique des taux d'intérêt plus bas qui favorisent l'investissement.

Concurrentiellement, le capital de rente, si important dans les provinces pauvres, serait pénalisé et fuirait vers le Canada central ou au Sud. On y troquerait une épargne réelle pour des investissements potentiels, dont le rendement ne se fait sentir qu'à long terme.

Je ne sais trop où cela nous mènerait mais j'avoue avoir la chair de poule quand je prends conscience des effets de la politique monétaire. Nous y reviendrons.

LETTRES AU DEVOIR

Un scientologue en colère

Étant scientologue moi-même depuis plus de sept ans et demi, je me suis trouvé très choqué de voir qu'il y a encore des gens qui, comme M. Sansfaçon, utilisent ce qui paraît être de vieux fonds de poubelles pour écrire ses nouvelles, fonds de poubelles qu'il a sûrement dû trouver chez Info-Secte ou chez Me Jean-Pierre Fafard.

À partir de vieux ramassis de coupures de journaux, M. Sansfaçon a utilisé sa position de journaliste et probablement aussi ses liens avec M. Laurent Picard, président du conseil du DEVOIR et secrétaire au conseil d'administration d'Info-Secte, pour faire du salissage pur et simple contre l'Église de scientologie.

M. Sansfaçon ne fait aucune mention des centaines et milliers de gens qui ont changé leur vie grâce à la technologie de L. Ron Hubbard que l'on retrouve en scientologie.

Au lieu d'afficher ses couleurs et de rencontrer honnêtement des scientologues pour savoir ce qu'ils aiment de la scientologie, il s'est pointé à un de nos centres à la recherche d'histoires qu'il pourrait ensuite transformer pour ajuster ceci à sa discrimination contre une minorité religieuse.

C'est tout ce que ces articles étaient. Du salissage, de la discrimination et un professionnalisme de « gars qui fait les poubelles » pour monter des histoires dénigrantes contre les autres.

Je suis scientologue et avec ceci vient une fierté qui fait que je ne peux rester muet devant des articles aussi piteux que ceux de M. Sansfaçon.

Marc d'Aragon
Montréal, 7 octobre 1991

Depuis le printemps dernier, M. Laurent Picard n'est plus président du conseil d'administration du DEVOIR. Pour le reste, je persiste et signe.
Jean-Robert Sansfaçon

Conclusions hâtives

MADAME Nathalie Bouchard, j'ai pris connaissance de votre lettre du 16 septembre dernier, par l'entremise du DEVOIR du 23 septembre, concernant l'aide financière aux étudiants.

L'objectif du régime des prêts et bourses consiste à favoriser l'accès aux études postsecondaires pour les étudiants dont les ressources financières sont insuffisantes. Le calcul de l'aide s'effectue en fonction d'une contribution tripartite selon laquelle l'étudiant et ses parents, si tel est le cas, sont appelés à participer au financement des études proportionnellement à leurs ressources financières. L'aide gouvernementale vise donc à couvrir la différence entre les dépenses admises (frais scolaires, frais de subsistance et frais de transport), la contribution de l'étudiant et la contribution des parents selon les règles en vigueur.

Dans votre lettre, vous mentionnez qu'il y a eu une modification dans la méthode de calcul, ce qui a eu pour effet de modifier à la baisse l'aide financière que vous allez recevoir. J'aimerais préciser qu'aucune modification n'a été apportée à la méthode de cal-

cul pour l'année d'attribution en cours, et que l'analyse des dossiers est faite selon la même méthode de calcul que l'année dernière.

Toutefois, il est regrettable de constater que vous en tirez des conclusions rapides en ce qui a trait au montant qui vous sera accordé cette année. En effet, une première analyse, effectuée par mes collaborateurs au cabinet, révèle une situation particulière dans votre dossier.

Je n'ai pas l'intention, à ce moment-ci, d'élaborer davantage, puisque, selon les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et pour la protection des renseignements personnels, L.P., s., s., je me dois de garder confidentielles les données personnelles du dossier d'un étudiant.

Cependant, j'ai demandé à mon attaché politique, responsable du dossier de l'aide financière aux étudiants, d'entrer en contact avec vous afin de vous donner toutes les informations concernant le traitement de votre dossier.

Lucienne Robillard
Ministre de l'Enseignement supérieur
Montréal, 24 septembre 1991

Des salaires indécents

À PARTIR du 1er octobre, le salaire minimum sera porté à 5,55 \$ l'heure, une augmentation de 25 cents l'heure (ou 4,7 %) qui avait été annoncée par le gouvernement le 20 juin dernier. Dans un contexte de gel salarial, plusieurs ont réagi en se disant: « encore chanceux qu'ils aient été augmentés ». Mais si on regarde la situation de ces salariés-e-s, on se rend compte que ce n'est pas si simple et surtout, pas très juste ni très humain.

Sans syndicat pour les représenter, donc avec peu de moyens pour établir un pouvoir de force, les personnes dont le revenu est limité au salaire minimum, majoritairement des femmes (63 %) et des jeunes (70 %), sont laissées à la merci du bon vouloir des gouvernements successifs. Résultat: elles

ont perdu 28 % de leur pouvoir d'achat depuis 1978. Malgré l'augmentation de 4,7 % du salaire minimum, cette perte de pouvoir va s'accroître puisque le taux d'inflation est monté jusqu'à 8 % cette année. Tout le monde a le droit de participer à l'enrichissement collectif. Or, la personne payée au salaire minimum ne gagne que 40 % du salaire industriel moyen!

Avec un revenu de 222 \$ pour un salaire de 40 heures, ces travailleuses et ces travailleurs se retrouvent encore plus démunis. Une personne seule glisse 2600 \$ sous le seuil de pauvreté calculé pour l'année 1990, alors qu'un adulte avec un enfant accusera un manque de près de 8000 \$. Même quand les deux adultes travaillent, ils se retrouvent près de 5000 \$ sous le seuil de la pauvreté, s'ils ont deux enfants.

Pour justifier une si piètre augmentation du salaire minimum, le ministre Bourbeau dit vouloir minimiser les impacts de ces ajustements salariaux sur l'économie. Nous croyons, au contraire, que porter le salaire minimum à 6,80 \$ l'heure, en plus de hausser une personne seule hors de la pauvreté, contribuerait à accélérer la reprise économique par l'augmentation du pouvoir d'achat, donc de la consommation.

Mais au-delà de ces arguments, l'augmentation du salaire minimum est avant tout un choix politique et humanitaire. L'appauvrissement, doit-on le répéter encore, entraîne des coûts sociaux importants. La lutte contre la pauvreté devrait devenir une priorité pour le gouvernement et passer, entre autres choses, par la hausse du salaire minimum à un niveau décent.

Ghislaine Paquin
Montréal, 27 septembre 1991

Trompette torrentueuse

MILES DAVIS est parti. J'avais découvert sa musique en écoutant *Live-Evil* et *Bitches Brew*, des enregistrements dérivés, torrentueux, aux frontières du jazz et du rock.

À la fin de son premier spectacle au Festival international de jazz à Montréal, j'ai eu la chance de lui parler.

La trompette dans la main gauche, en « petit bonhomme » au bord de la scène du Saint-Denis, Miles écoutait attentivement. J'étais emballé par ce concert, je lui disais comment j'avais perçu la première partie, pleine de citations du jazz passé, et la deuxième qui suggérait une suite.

Quand le grand trompettiste ne saisissait pas une phrase, un mot, il me disait: « What? » Je reformulais mes propos et finalement il disait: « Yes ».

Il était le musicien qui innovait, révélait les nouveaux talents, quittait la scène et revenait pour déchirer l'espace avec sa trompette. C'était aussi un maître du silence, capable de faire taire tout l'orchestre pour redessiner la même mélodie avec de nouvelles couleurs. D'ailleurs il dessinait.

Miles Davis ne sera pas au Festival de jazz l'été prochain. Le dernier silence de Miles a commencé.

Louis Le Grand
Montréal, 30 septembre 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean-François
Michel Lefevre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS